

Mention de Master Agrosociétés, Environnement Territoires, Paysages, Forêts

Master 2 Parcours Environnement, Développement, Territoires, Sociétés
Agroécologie ; Sociétés ; Territoires
2018 – 2019



***Evaluer et renouveler les modalités d'implication
des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole
dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie***

Présenté par Laureen Chiche



Terres en villes

Stage encadré par Paul Mazerand

Référent AgroParisTech : François Léger



**Formation organisée en collaboration avec
le Museum National D'Histoire Naturelle
et l'Université Paris Sorbonne**



RESUME

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des dispositifs récents dans lesquels l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire local sont invités à participer. Pourtant, peu d'agriculteurs s'y intéressent en dehors des représentants de la profession agricole (élus de chambre d'agriculture, etc.). Terres en villes, réseau d'acteurs des politiques agricoles et alimentaires de territoire, a choisi de mener un projet sur la question de la participation des agriculteurs à ces politiques, dont les PAT, et sur les modalités d'implication à mettre en œuvre par les porteurs de ces projets qui favorisent cette participation. Ce projet, que Terres en villes porte depuis sa labellisation en tant qu'Organisme National à Vocation Agricole et Rural (ONVAR) a pour seule action « d'évaluer et de renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie ». Suite aux premiers travaux du projet entre 2015 et 2017, ce stage a participé à la réalisation de deux objectifs fixés : le suivi et l'approfondissement d'outils utilisés pour favoriser la participation des agriculteurs au PAT d'une part, et la constitution d'un réseau d'échange entre animateurs de ces politiques sur cette question d'autre part. Il a permis la formulation de recommandations au niveau du dispositif territorial du PAT, des agents et structures de développement agricole qui y impliqués et des collectifs d'agriculteurs susceptibles de s'y engager.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Paul Mazerand pour son accompagnement précieux et régulier tout au long de ce stage et pour l'ensemble des conseils qu'il m'a donné pour mener à bien cette étape du projet ONVAR.

Je souhaite également remercier l'ensemble de l'équipe technique de Terres en villes pour son accueil et l'ensemble des personnes interrogées, ou simplement rencontrées, dans le cadre de ce projet qui ont alimenté ma réflexion.

Je remercie enfin François Léger pour sa bienveillance et pour la qualité de la formation qu'il a donné tout au long de cette année de Master 2.

SOMMAIRE

Résumé.....	2
Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Liste des tableaux/figures.....	5
Liste des abréviations.....	6
Introduction.....	1
1 Comprendre la problématique de la participation des agriculteurs aux PAT : trois niveaux de lecture.....	3
1.1 L'effet du dispositif territorial : concurrence et coopération entre structures de développement agricole et territorial.....	4
1.1.1 Relations entre acteurs publics et agricoles institutionnels : entre logiques agricoles sectorielles et logiques territoriales.....	4
1.1.2 Relations entre structures du développement agricole (Chambres, ONVAR, coopératives.....)	6
1.2 L'effet de l'évolution du conseil et des structures de développement agricole.....	6
1.2.1 Rapide historique de l'évolution des structures de développement agricole.....	6
1.2.2 Une évolution du développement agricole liée à la diversification des politiques publiques : des politiques agricoles aux politiques agri-alimentaires.....	8
1.3 L'effet des visions et pratiques des groupes d'agriculteurs.....	9
1.3.1 Caractéristiques des réseaux d'agriculteurs d'un territoire.....	9
1.3.2 La divergence des modes d'action des acteurs de la gouvernance territoriale et du monde agricole conventionnel.....	10
1.3.3 Réseaux d'agriculteurs et modes de participation diverses aux politiques agricoles et alimentaires territoriales.....	11
2 Terres en villes.....	14
2.1 Présentation de Terres en villes.....	14
2.2 Les territoires membres de Terres en villes.....	14
2.3 Les missions de Terres en villes.....	15
2.3.1 Co-construction des politiques agricoles périurbaines.....	15
2.3.2 Protection et gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains.....	15
2.3.3 Économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations.....	15
2.3.4 L'Europe et la coopération décentralisée.....	16
3 Le projet ONVAR de Terres en villes : évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole.....	17
3.1 Présentation du projet ONVAR et de ses objectifs initiaux.....	17
3.2 La réalisation des objectifs 1 et 2 du projet ONVAR (2015-2018).....	18
3.3 Renouvellement des objectifs 3 et 4 et de la méthodologie du projet ONVAR (2019).....	19
3.3.1 Le CAS-DAR Changer : Échanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie.....	20
3.3.2 Entretiens avec les conseillers des territoires membres du réseau Terres en villes et autres acteurs du développement agricole (avril-mai 2019).....	22

3.3.3	Le lancement du cycle d'échange sur les situations d'accompagnement des agriculteurs dans les projets alimentaires (mai-juin 2019)	23
3.3.4	L'animation d'un premier groupe d'échange en juin 2019	23
4	Résultats du projet ONVAR 2019 : les ressources pour favoriser l'implication des agriculteurs dans les PAT	26
4.1	Préconisations au niveau du dispositif territorial	27
4.1.1	Identifier et connaître les acteurs agri-alimentaires du territoire	27
4.1.2	Favoriser les logiques de coopération entre les acteurs du développement agricole et territorial	29
4.1.3	Mettre en place des « groupes locaux agriculture », un outil de gouvernance efficace pour mobiliser les agriculteurs	31
4.2	Préconisations au niveau des agents et structures de développement agricole.....	32
4.2.1	Favoriser la collaboration interne entre conseillers de différents postes et services.....	32
4.2.2	Créer des espaces de discussion sur le travail au sein des structures de développement agricole (en s'inspirant du dispositif CHANGER)	33
4.2.3	Organiser des temps de concertation dédiés aux agriculteurs	34
4.3	Préconisation au niveau des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs.....	35
4.3.1	Identifier et connaître les réseaux professionnels agricoles du territoire	36
4.3.2	Utiliser une grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs.....	39
4.3.3	Suivre une méthodologie de constitution d'un collectif d'agriculteurs inspirée de la sociologie de la traduction	40
	Recommandations pour la fin du projet ONVAR	43
	Conclusion et prise de recul	44
	Travaux cités	46
	Annexes.....	1
	Annexe 1 : Questionnaire à destination des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs.....	1
	Annexe 2 : Exemple de grille d'entretien	5

LISTE DES TABLEAUX/FIGURES

Carte 1. Carte des territoires membres du réseau Terres en villes issue du bilan d'activités (2018-2019)	14
Schéma 1. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri. ..	11
Schéma 2. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri. ..	12
Schéma 3. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri. ..	13
Schéma 4. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri. ..	13
Schéma 5. Schéma de l'outil de diagnostic des acteurs agri-alimentaires du territoire	27
Schéma 6. Schéma de l'outil de co-pilotage/co-portage de PAT entre la collectivité territoriale et la Chambre d'agriculture associée	29
Schéma 7. Schéma de l'outil de partenariat entre la collectivité territoriale porteuse du PAT et la Chambre d'agriculture associée	29
Schéma 8. Schéma du point de vigilance lié aux relations entre la collectivité et la Chambre d'agriculture	30
Schéma 9. Schéma extrait du mémoire de Léa Viret (Viret, 2017)	32
Schéma 10. Schéma de l'outil de la collaboration interne entre conseillers	33
Tableau 1. L'évolution du conseil agricole des Chambres d'agriculture et des coopératives. .	7
Tableau 2. Évolution des objectifs 3 et 4 du projet ONVAR 2019	20
Tableau 3. Les quatre situations d'implication des agriculteurs dans des actions agri-alimentaires	24
Tableau 4. Liste des outils méthodologiques extraite du mémoire de Léa Viret (Viret, 2017)	26
Tableau 5. Tableau d'illustration de la méthodologie de constitution d'un réseau d'acteurs avec les situations d'une salariée d'organisme de développement	40

LISTE DES ABREVIATIONS

AAP : *Appel à projet/proposition*

ADEAR : *Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural*

AFA : *Associations Foncières Agricoles*

AMI : *Appel à manifestation d'intérêt*

AMO : *Assistance à Maîtrise d'Ouvrage*

ANACT : *Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail*

APCA : *Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*

ARC : *L'Agroécologie au service de la Restauration Collective*

ATC : *Ateliers de transformation collectifs*

CAAP'Agglo : *Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaine d'Agglomération de Douaisis Agglo*

CAP : *Construire une Agriculture Paysanne Performante et Plurielle*

CAS-DAR : *Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural*

CCI : *Chambre du commerce et de l'industrie*

CETA : *Centres d'Études Techniques Agricoles*

CIVAM : *Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural*

CTE : *Contrat d'Exploitation Territorial*

DAT : *Démonstrateur Agroalimentaire Territorial*

DEEP : *Dispositifs d'échanges entre pairs*

FNCIVAM *Fédération nationale des CIVAM*

FNCUMA : *Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de matériel agricole en commun*

FnGEDA : *Fédération nationale de groupes de développement agricole*

FNSEA : *Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*

FRUGAL : *FoRmes Urbaines et Gouvernance ALimentaires*

GAB : *Groupement d'Agriculteurs Biologiques*

GEP : *Groupe d'échanges de pratiques*

GIEE : *Groupement d'intérêt économique et environnemental*

GMS : *Grandes et Moyennes Surfaces*

GOUVALIM : *Gouvernance Alimentaire*

GVA : *Groupements de Vulgarisation Agricole*

INRA SADAPT : *Institut National de la Recherche Agronomique des départements Sciences pour l'Action et le Développement*

LAAF : *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*

Lab PSE *Laboratoire des Paiements pour Services Environnementaux*

MRJC : *Mouvement rural de jeunesse chrétienne*

OCAGER : *Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural*

ONVAR : *Organisme National à Vocation Agricole et Rural*

P2A : *Politique Agroécologique et Alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole*

PAC : *Politique Agricole Commune*

PAEN : *Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains*

PAT : *Projet Alimentaire Territorial*

PCM : *Pays Corbière Minervois*

PETR : *Pôles d'Équilibre Territorial et Rural*

PLUi : *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*

PNA : *Programme National pour l'Alimentation*

PNR : *Parcs Naturels Régionaux*

PVC : *Points de vente collectifs*

RnPAT : *Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux*

SAFER : *Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural*

SCOT : *Schéma de cohérence territoriale*

TRAME : *Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises*

UnCPIE : *Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement*

ZAP : *Zone Agricole Protégée*

INTRODUCTION

« Le PAT c'est une stratégie de territoire, et ça ne parle pas aux agriculteurs. »

Cette déclaration d'un technicien de collectivité territoriale recueillie dans le cadre de ce stage illustre le constat assez unanime du manque d'investissement du monde agricole dans l'élaboration et l'opérationnalisation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Si pour les porteurs et animateurs de ces dispositifs de politiques alimentaires territoriales la question de la mobilisation des acteurs concerne l'ensemble du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs), ce rapport, comme le « projet ONVAR », s'intéresse à la spécificité de la participation agricole aux PAT.

La problématique de la mobilisation des agriculteurs dans des politiques territoriales participatives telles que les PAT fait l'objet de travaux récents dans la littérature scientifique. En décembre 2018, quelques mois avant le début de ce stage, l'ingénieur agronome et géographe Nabil Hasnaoui Amri soutenait une thèse en géographie politique sur « la participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale » en prenant le cas la politique agroécologique et alimentaire (P2A) de Montpellier Méditerranée Métropole¹. C'est donc une question d'actualité que de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles le monde agricole se mobilise peu dans ces dispositifs.

La réflexion de Terres en villes sur ce sujet se matérialise par le « projet ONVAR » qui a pour but d'aider les acteurs en charge des projets alimentaires de territoire à répondre à cette problématique. C'est un programme pluriannuel mené par le réseau depuis 2015, dont l'unique action est « **d'évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie** ». Ce stage réalisé entre mars et septembre 2019 présenté dans ce rapport s'inscrit dans ce projet qui se terminera en 2020.

La problématique du projet ONVAR soulève plusieurs questions qui sont autant de niveaux de lectures pour parvenir à la formulation de préconisations pour une meilleure implication des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs dans les PAT.

En premier lieu, il a fallu se pencher sur les catégories d'acteurs bénéficiaires de ce projet. Terres en villes est un réseau de territoires représentés par la collectivité d'agglomération d'un côté et la Chambre d'agriculture départementale de l'autre. Les deux acteurs adhèrent ensemble à l'association. Celle-ci accompagne ensuite ces binômes dans la mise en œuvre de leurs politiques agricoles et alimentaires. Le projet ONVAR s'adresse donc à ces deux catégories d'acteurs que sont les conseillers agricoles des Chambres d'agriculture et les salariés des collectivités d'agglomération en charge d'animer les PAT que portent leur structure. La convergence dans leurs missions en matière d'animation de PAT fait qu'ils seront désignés par le terme de « conseiller agricole » tout au long de ce rapport.

¹ Hasnaoui Amri, N. Nabil HASNAOUI AMRI : soutenance de thèse en géographie / aménagement de l'espace (2018)[vidéo en ligne]. YouTube, 16 janvier 2019 [vue le 15/03/2019] <https://www.youtube.com/watch?v=db0HhijmCJ0>

S'il s'agit d'un parti pris de Terres en ville d'utiliser ce terme dans ce rapport, c'est aussi le fait d'une évolution de ces acteurs et de leurs structures et le constat d'un rapprochement de ces deux catégories d'acteurs dans leurs missions liées aux projets alimentaires de territoire. L'utilisation du terme de « conseiller agricole » pour des animateurs de PAT qui ne font pas de conseil technique montre **l'évolution conjointe du développement agricole avec l'émergence de l'alimentation et du développement territorial, notamment péri-urbain, avec le traitement de ces questions agricoles**. Saisir les évolutions qui touchent ces acteurs au niveau du positionnement de leur structure, est un premier niveau de lecture de la problématique. Une partie du projet ONVAR 2019 a donc été consacrée à l'étude de la bibliographie existante sur l'évolution du conseil et du développement agricole et à l'étude des cas particuliers des territoires membres de Terres en villes dans ce contexte évolutif des politiques territoriales et du développement agricole

Le deuxième niveau de lecture de la problématique concerne les « modalités d'implication ». Ces « modalités d'implication » mises en place par ces conseillers correspondent à **l'accompagnement et aux démarches de conseil qu'ils mettent en œuvre auprès d'agriculteurs de leur territoire dans le but de les faire participer à la politique qu'ils animent**. C'est la pratique même des conseillers qu'il s'agit ensuite de regarder pour comprendre les freins et leviers d'actions à la mobilisation des agriculteurs dans les PAT. « Évaluer et renouveler ces modalités d'implication » consiste donc à étudier les manières dont les conseillers conduisent leurs missions d'accompagnement des agriculteurs dans les PAT pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Enfin, **l'étude des collectifs d'agriculteurs, des groupes constitués formellement et des réseaux d'agriculteurs d'un territoire**, est le dernier niveau de lecture à étudier. Pour chaque territoire particulier, ce travail permet de connaître les pratiques de participation des différents profils d'agriculteurs et les conditions à réunir pour permettre à chaque groupe de s'intégrer au mieux aux processus participatifs (des PAT). Cet aspect de la problématique a été moins traité que les autres dans ce stage en raison du peu de contacts avec des agriculteurs. L'application des concepts de la sociologie de la traduction et l'élaboration d'un questionnaire a tout de même permis de formuler des pistes de réflexion qui resteront à approfondir dans la suite du projet ONVAR².

Ce rapport présentera d'abord les différents éléments bibliographiques qui ont permis de comprendre ces trois niveaux de lecture de la problématique que sont le dispositif territorial, les agents et structures de développement agricole et les collectifs d'agriculteurs. Dans une deuxième partie, il reviendra sur les travaux de Terres en ville notamment sur le projet ONVAR. Enfin, nous présenterons les résultats du projet ONVAR 2019 et formulerons quelques recommandations pour la fin du projet.

² Voir Annexe 1 : Questionnaire sur l'alimentation à destination des agriculteurs (format Word) (Document des annexes, p.1)

1 COMPRENDRE LA PROBLEMATIQUE DE LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS AUX PAT : TROIS NIVEAUX DE LECTURE

Les PAT sont apparus dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) en 2014. Ils visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs » dans l'objectif de « développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation » (Art. L. 1 du III). Généralement, un PAT se décline en une stratégie alimentaire de territoire co-construite au sein d'une gouvernance multi-acteurs, pilotée par la collectivité territoriale. Au-delà de la structuration d'un système alimentaire territorial, les PAT peuvent recouvrir l'ensemble des fonctions de l'alimentation à savoir l'économie alimentaire, le domaine culturel et gastronomique, la nutrition-santé, l'accessibilité sociale, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Depuis 2014, ces dispositifs fleurissent un peu partout sur le territoire national. Le Réseau national des PAT (RnPAT) dont Terres en villes est co-pilote ambitionne de « mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux³ ». Quant au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, son objectif est de généraliser ce dispositif. Il a donc fixé un objectif de 500 PAT d'ici 2020⁴.

Si de nombreux organismes de développement agricole au premier rang desquels les Chambres d'agriculture s'investissent dans des PAT ou autres politiques agricoles et alimentaires de territoire, ces dispositifs demeurent peu connus de la profession agricole. Lorsqu'ils le sont, les PAT peuvent également jouir d'une image assez négative auprès des agriculteurs qui ne souhaitent pas s'impliquer dans la démarche.

La méconnaissance ou les réticences qu'expriment certains agriculteurs envers les PAT peuvent être liées aux spécificités de leur territoire. En pratique, la plupart des PAT se développent en milieu péri-urbain et peuvent être portés par des intercommunalités de grande taille, comme les communautés d'agglomérations ou les Métropoles. Le RnPAT a pris conscience de cette réalité et l'a intégré dans sa saison 2 commencée en septembre 2018, en se fixant l'objectif de « rééquilibrer la dynamique PAT au profit des territoires ruraux »⁵. La prééminence des PAT sur les territoires péri-urbains a une incidence sur la participation des agriculteurs pour deux raisons principales qui sont au centre de l'action de Terres en villes en faveur de l'agriculture péri-urbaine. D'une part, la déprise agricole que connaissent ces territoires, liée à l'urbanisation galopante et à la pression foncière, rend les agriculteurs minoritaires parmi les populations locales (Jarrige & al., 2006). D'autre part, des tensions peuvent exister et croître à mesure que les exploitations disparaissent entre les habitants de ces villes et les agriculteurs restants. Ces tensions proviennent des contradictions entre les modèles agricoles des exploitations restantes et les attentes des citadins, en matière d'écologisation des pratiques agricoles notamment (Entretien avec une conseillère de Chambre d'agriculture). Ces deux phénomènes, cumulés à d'autres processus que nous

³ Voir : <http://rnpat.fr/le-projet/presentation/>

⁴ Voir : http://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/06/RnPAT1.1_PatDGAL_2017.pdf

⁵ Voir : <http://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/07/rnpat11-off-saison2-16avril-2018.pdf>

allons aborder par la suite, peuvent avoir pour effet d'isoler les agriculteurs et de les exclure des dynamiques collectives territoriales.

Cette partie analysera les autres processus incorporés dans la problématique de l'implication des agriculteurs aux PAT. Nous tâcherons d'approfondir les trois principaux niveaux de lectures identifiés lors du précédent stage du projet ONVAR pour comprendre la faible mobilisation des agriculteurs aux PAT. Cette analyse se fondera sur des travaux scientifiques récents qui compléteront la première étude bibliographique menée par ce même précédent stage.

Un premier niveau de lecture concerne le **dispositif territorial** c'est-à-dire le cadre au sein duquel se réalise le PAT qui se compose des relations entre les acteurs territoriaux et les acteurs de développement agricole et au sein de ces deux catégories d'acteurs. Ce cadre a un impact sur la mobilisation des différents réseaux d'agriculteurs d'un territoire.

De la même manière, le contexte d'évolution du **conseil agricole et des structures de développement agricole** bouleverse les pratiques des conseillers en charge de l'animation des PAT ce qui a des effets sur l'implication des agriculteurs.

Enfin, pour comprendre la faible mobilisation des agriculteurs dans les PAT, il faut s'attacher à regarder du côté des **agriculteurs** eux-mêmes, notamment des différents **groupes sociotechniques et socioprofessionnels agricoles** et leurs rapports particuliers aux politiques territoriales, notamment alimentaires.

1.1 L'effet du dispositif territorial : concurrence et coopération entre structures de développement agricole et territorial

1.1.1 Relations entre acteurs publics et agricoles institutionnels : entre logiques agricoles sectorielles et logiques territoriales

L'opposition entre les deux approches classiques du développement rural, l'approche territoriale des collectivités comme les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) jusqu'aux Métropoles et l'approche « par filière » des organismes de développement agricole incarnés par les Chambres d'agriculture, est souvent évoquée dans la littérature scientifique sur la participation des agriculteurs aux politiques territoriales participatives.

Le fonctionnement par filière agricole est lié à la spécialisation des exploitations qui résulte du modèle productiviste promu par la révolution verte, modèle dominant encouragé par la Politique Agricole Commune (PAC) (Muller, 1990). Le territoire n'a longtemps été qu'un « support de l'action sectorielle » pour les Chambres (Michel & al., Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale. , 2018). La mise en œuvre d'outils comme le Contrat d'Exploitation Territoriale (CTE) à la fin des années 1990 a constitué une avancée dans la territorialisation de l'action des Chambres, mais leur difficile application et leur suppression en 2002 ont créées des disparités entre elles sur leur positionnement vis-à-vis du territoire (Léger, Vollet, & Urbano, 2006). Christophe Toussaint Soulard, en mentionnant

les travaux d'Esposito-Fava et de Petit, évoque ces positionnements ambigus des Chambres d'agriculture vis-à-vis du territoire et des collectivités.

Le développement territorial qui s'incarne aujourd'hui dans la mise en place de « projets territoriaux » dont font parties les PAT, repose sur la mobilisation d'acteurs publics et privés ayant une vision globale du territoire. Avec l'émergence de ces projets et des territoires qui les portent, les chambres d'agriculture « oscillent entre une visée de développement agricole territorialisée et une implication dans l'animation du développement territorial » (Soulard, 2014). Ces deux visions du territoire, comme support d'un développement sectoriel ou comme entité plurielle, a une influence sur la proximité entre la collectivité et la chambre d'agriculture.

A titre d'illustration, toutes les Chambres ne disposent pas d'un service « Territoire » et elles n'entretiennent pas toutes de relations partenariales avec les collectivités territoriales. Pourtant, l'existence et la nature de ces relations ont une influence directe sur la mobilisation des agriculteurs dans les dynamiques territoriales d'un territoire donné.

En étudiant la mise en œuvre d'une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) dans l'Aude par plusieurs collectivités, Laura Michel montre que face à la montée des territoires de projet sur le développement local et notamment rural, des **logiques de concurrence peuvent émerger entre ces territoires et les Chambres d'agriculture sur les politiques de développement agricole**. Dans le cas du pays de la Haute-Vallée de l'Aude, la Chambre d'agriculture a intégré le développement rural comme une « extension naturelle » du développement agricole et est rapidement devenu une actrice incontournable du projet territorial du Pays. A l'inverse sur le territoire voisin, le Pays Corbière Minervois (PCM) a monopolisé la définition de son projet territorial en mobilisant exclusivement ses techniciens, et la Chambre n'a pas réussi à s'imposer comme une actrice du développement rural. Elle n'est donc intervenue qu'en tant que prestataire de services techniques, ou en bureau d'étude ce qui l'a contrainte à rester en marge du projet.

La place de la Chambre d'agriculture dans la gouvernance territoriale et vis-à-vis de la collectivité qui pilote généralement le projet territorial est importante pour analyser à la fois la prise en compte du développement agricole dans le projet territorial et la participation des agriculteurs qui en découle. En comparant de nouveau deux dispositifs d'OCAGER, du PCM et de la communauté de communes du Haut Minervois cette fois, Laura Michel constate des différences importantes de mobilisation des agriculteurs en fonction de la position de la Chambre dans le projet. Lorsque la Chambre d'agriculture est impliquée activement dans le projet territorial au côté de la collectivité et se charge d'inviter directement les agriculteurs aux réunions par exemple, ces derniers se déplacent davantage. De manière générale, les agriculteurs concernés par l'OCAGER du Haut Minervois ont tendance à se mobiliser pour ces réunions. En revanche, lorsque les agriculteurs du Pays Corbière Minervois sont contactés par les techniciens de la collectivité sur la base de listes d'émargement des précédentes réunions, peu viennent aux réunions. Cela est partiellement dû au fait que dans l'OCAGER du PCM, la collectivité ne confère pas à la Chambre d'agriculture la légitimité d'être la structure représentative de la profession agricole, or la collectivité a du mal à s'imposer dans ce rôle.

Pour la plupart des conseillers de Chambre d'agriculture et de collectivités territoriales rencontrés durant ce stage, la collectivité n'a pas ce rôle d'interface aussi direct avec les agriculteurs.

« Je ne sais même pas si c'est le rôle de la collectivité. **Ce n'est pas notre rôle d'aller dialoguer en direct avec la profession agricole parce qu'on est une EPCI (...)** nous ne sommes pas des techniciens Chambre. Et aujourd'hui, pour toutes les phases de diagnostic, de dialogue (...) c'est la Chambre qui va pour nous. On va avec eux mais le dialogue se fait entre la Chambre et l'agriculteur. » (Un technicien de collectivité)

En revanche, la Chambre d'agriculture n'est pas la seule structure à revendiquer la représentation des agriculteurs et de leurs intérêts. Le plus souvent pour des raisons politiques, des conflits existent également entre les organismes de développement agricole d'un même territoire.

1.1.2 Relations entre structures du développement agricole (Chambres, ONVAR, coopératives...)

Derrière chaque organisme agricole comme les Chambres, syndicats ou coopératives par exemple et autres organismes de développement agricole comme les CIVAM, les ADEAR ou les GAB, on retrouve différents réseaux d'agriculteurs.

Généralement, plus la coopération entre les structures de développement agricole est forte, plus il y a de « ponts » entre les réseaux au sein desquelles elles sont insérées, et plus les réseaux d'agriculteurs socioprofessionnels et sociotechniques (considérant de la même manière les mêmes objets de l'environnement et ayant les mêmes pratiques) sont amenés à se côtoyer. L'analyse de ces différents réseaux d'agriculteurs sera détaillée par la suite.

Dans un projet territorial, organiser cette coopération permet de mobiliser divers réseaux et agriculteurs représentatifs du territoire. A l'inverse, les tensions et clivages entre les représentants de ces structures démobilisent les agriculteurs qui entretiennent, de près ou de loin, des relations avec chacune d'entre elles.

1.2 L'effet de l'évolution du conseil et des structures de développement agricole

1.2.1 Rapide historique de l'évolution des structures de développement agricole

Les Chambres d'agriculture apparaissent dans les années 1920 au niveau départemental. Elles assurent d'abord une fonction de représentation des intérêts des agriculteurs jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale (Brives, 2008). A partir de cette époque, elles intègrent également une fonction de conseil agricole, définie dans la littérature comme « les activités de service dont l'objectif est d'accompagner des changements techniques dans les pratiques ou les systèmes de production des agriculteurs, à travers la production de connaissances grâce à l'établissement de relations entre des conseillers et des agriculteurs » (Laurent et al., 2002, Rémy et al., 2006, Labarthe, 2006)

La mise en place d'opérations dites « zones témoin » consacre la cogestion entre la Direction des services agricoles de l'État et les Chambres d'agriculture de cette fonction de conseil. Rapidement, la profession agricole s'organise pour créer ses propres dispositifs de conseil. A l'initiative de quelques agriculteurs du bassin parisien, les Centres d'Études Techniques

Agricoles (CETA) voient le jour. Les CETA sont des collectifs de plusieurs dizaines d'agriculteurs qui échangent sur leurs pratiques et les problèmes qu'ils rencontrent, et qui remettent en cause le modèle diffusionniste et verticale du développement agricole de l'époque. Le conseil n'est pas donné par des experts extérieurs, mais par les agriculteurs eux-mêmes qui sont acteurs et producteurs des connaissances dont ils ont besoin (Compagnone, Auricoste, & Leméry, 2009).

Dans l'objectif d'élargir la démarche à l'ensemble des agriculteurs, La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) crée les Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) en 1959. Cependant les nouveaux conseillers de ces groupes ressentent une instabilité de leur employeur. Le syndicalisme agricole va donc accepter que les Chambres d'agriculture deviennent des organes coordinateurs du conseil agricole.

Dans les années 1970, les firmes privées s'emparent du conseil agricole pour encadrer techniquement les filières agricoles. Une concurrence s'installe au sein de la sphère du conseil entre les conseillers du réseau commercial des firmes privées et des groupements de producteurs et le réseau de conseillers des Chambres d'agriculteurs, minoritaires. Hélène Brives parle d'un conseiller privé pour 70 exploitations et d'un conseiller de Chambre pour 700 exploitations.

Le tableau ci-dessous se base sur les travaux de Robin Villemaine et illustre les convergences récentes entre le conseil des Chambres et des coopératives.

Tableau 1. L'évolution du conseil agricole des Chambres d'agriculture et des coopératives

Caractéristiques du conseil	Chambres d'agriculture	Coopératives
Années 1960-1980	Le conseil se décline en références techniques avec la collaboration des instituts techniques et de recherche	Le conseil est indissociable des activités commerciales de la coopérative. Ils se déclinent en références technico-économiques propres liés aux produits
	Le conseil est gratuit ou largement subventionné	Le conseil est financé par un prélèvement sur le chiffre d'affaire des ventes d'intrants
	Le conseil est collectif	Le conseil est prescriptif et individuel
Années 1990 L'émergence des préoccupations environnementales	Les Chambres se positionnent en tant qu'acteurs incontournables de l'écologisation de l'agriculture (Concept « AEI » de Griffon)	Les coopératives ne remettent pas en causes leurs pratiques commerciales et les pratiques agricoles tant que la réglementation n'y contraint pas
Années 2000 Relative convergence entre les deux formes de conseil	Diversification et privatisation du conseil (prestations anciennes + nouvelles) Prestations anciennes : aides à l'installation, expertise technico-économique,	Avec la montée des critiques sociales envers l'agriculture industrielle, les coopératives se positionnent en leader d'une agriculture compétitive et durable

	<p>construction bâtiments d'élevage, etc.</p> <p>+ Prestations nouvelles : 3 nouvelles dynamiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Traduction politique environnementale sur le plan technique Développement d'un conseil spécifique au type d'agriculture (ex : <i>conseil pour l'AB, etc.</i>) 2) « Accompagnement humain » (ex : <i>coaching ; résolution conflits GAEC</i>) 	<p><i>Exemples : La coopérative Terrena (22 000 adhérents ; 4,5milliards d'€ en 2015) adopte un nouveau slogan qui est « amorcer le virage de l'AEI ».</i></p> <p>Les coopératives manifestent un intérêt croissant pour techniques « alternatives »</p> <p>Elles participent au réseau Ferme ecophyto et expérimentent des démarches collectives</p>
--	---	---

La concurrence entre ces deux formes de conseil qui convergent, et la « privatisation » des activités de conseil délivré par les Chambres d'agriculture entraîne une perte de lien entre ces dernières et les agriculteurs.

Parallèlement à cette privatisation du conseil agricole, la nature des services du conseil change à partir des années 1990. Avec l'émergence des préoccupations environnementales dans l'ensemble des secteurs économiques et particulièrement l'agriculture, le conseil agricole intègre progressivement une dimension environnementale. La notion de « conseil environnemental » qui consiste à accompagner les agriculteurs vers une écologisation de leurs pratiques agricoles, voit le jour. Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les agriculteurs à améliorer la performance économique de leur exploitation, mais de se soucier de sa performance environnementale. Ces attentes sociétales amènent avec elles de nouvelles activités de conseil qui en changent la nature et bouleversent les pratiques des conseillers. Elles nécessitent de nouvelles connaissances et compétences, en changeant le cœur du métier de conseiller agricole. Nous reviendrons dans la suite de ce rapport sur la nature de ces changements et les conséquences pour les conseillers en matière d'implication des agricultures dans les nouvelles dynamiques territoriales, environnementales ou alimentaires.

1.2.2 Une évolution du développement agricole liée à la diversification des politiques publiques : des politiques agricoles aux politiques agri-alimentaires

Le développement agricole, soumis au cadre des politiques publiques menées de l'échelle internationale à l'échelle locale, intègre progressivement la question alimentaire et territoriale avec l'émergence d'activités d'accompagnement de projets individuels et collectifs liés à l'alimentation. La création de points de vente collectifs (PVC), d'ateliers de transformation collectifs (ATC), l'animation de formations sur la transformation à la ferme par exemple en font partie, jusqu'à la participation des structures de développement agricole aux PAT.

Dans un article publié en 2014, Serge Bonnefoy et Caroline Brand retracent l'évolution des politiques publiques agricoles de la PAC après la Seconde Guerre Mondiale à ce qu'ils nomment « l'agri-alimentaire » à partir des années 2010 (Bonnefoy & Brand, 2014). C'est à

l'échelle locale, et notamment dans les zones périurbaines, qu'émergent des politiques de développement des circuits courts, avec la mise en œuvre de trois programmes agricoles urbains (Lyon en 1979, Grenoble en 1984, Saint-Etienne en 1987). Ces différents programmes partagent une vision élargie de l'agriculture périurbaine, et intègrent notamment l'économie agricole. Ils sont financés et pilotés par l'État, les collectivités territoriales et le monde professionnel agricole.

Avec les crises sanitaires des années 1990-2000 (encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1996 et 2000, lait à la dioxine en 1998, etc.), la question alimentaire est traitée sous l'angle sanitaire au niveau européen et national. Cependant, dès les années 2000, quelques signaux faibles annoncent l'émergence de politiques agri-alimentaires sous l'angle territorial dans les années 2010.

A partir du milieu des années 2000, les politiques européennes intègrent progressivement la transversalité de la question alimentaire avec des programmes comme Interreg, Urban puis Urbact, Equal et Leader. En France, c'est le Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui confère cette transversalité de l'alimentation en 2011. A l'échelle territoriale, les actions en faveur de l'agriculture puis l'alimentation locale se multiplient.

Ces évolutions ont des conséquences sur les activités des structures de développement agricole et des conseillers qui accompagnent les agriculteurs ciblés par ces politiques. Conseillers et agriculteurs se retrouvent face à de nouvelles demandes de la part des acteurs publics et de la société civile et doivent adapter leurs pratiques.

1.3 L'effet des visions et pratiques des groupes d'agriculteurs

Incontestablement, on ne peut comprendre ce constat d'une faible participation des agriculteurs aux PAT présenté en introduction sans regarder du côté des premiers acteurs concernés. Dans l'analyse des perceptions et pratiques des agriculteurs figure des éléments de réponse significatifs à la problématique de leur mobilisation dans les PAT.

Ce rapport étant le fruit d'un travail d'une durée de 6 mois, il n'a pas été possible d'analyser en profondeur les perceptions et pratiques des agriculteurs concernés. Un questionnaire a tout de même été diffusé à destination d'agriculteurs et de collectifs d'agriculteurs, dont nous parlerons dans la suite de ce rapport. Les résultats de ce questionnaire résonnent avec certaines pistes de réflexion identifiées mais la quantité de réponses obtenus est trop faible pour mener une vraie enquête auprès des agriculteurs.

Par ailleurs, les éléments d'analyse pour entendre le point de vue des agriculteurs sur les PAT étaient majoritairement fournis par des conseillers agricoles de Chambre d'agriculture et des techniciens de collectivité. Cela peut constituer un biais dans l'analyse, étant donné le positionnement de ces acteurs vis-à-vis des PAT. Pour la fin du projet ONVAR, il est recommandé de mener un travail plus approfondi auprès des agriculteurs.

1.3.1 Caractéristiques des réseaux d'agriculteurs d'un territoire

Les agriculteurs d'un territoire sont insérés dans deux types de réseaux.

- Ils appartiennent à d'abord à ce qu'on appelle des « **réseaux socioprofessionnels** ». Ce sont des réseaux d'individus qui entretiennent des relations à contenu technique comme des agriculteurs avec leurs conseillers techniques, environnemental avec des associations de défense de l'environnement, économique avec des coopératives, ou encore avec des relations institutionnelles et politiques, comme c'est le cas pour des agriculteurs proches de syndicats, élus ou proches d'élus professionnels de chambres d'agriculture, etc.
- Les agriculteurs sont également insérés dans un deuxième type de réseaux lorsqu'ensemble ils forment également une même « communauté de pratiques ». Ce sont des réseaux dits « **sociotechniques** », des réseaux au sein desquels les agriculteurs partagent la même définition des objets de leur environnement et les mêmes pratiques vis-à-vis de ces objets (Chiffolleau, 2001).

1.3.2 La divergence des modes d'action des acteurs de la gouvernance territoriale et du monde agricole conventionnel

Pour comprendre le décalage entre les agriculteurs et les acteurs de la gouvernance territoriale, de nombreux auteurs déjà cités mentionnent d'abord l'inadéquation entre le « contexte participationniste » (Blatrix, 2009) de ces projets territoriaux et les modes d'action privilégiés par de nombreux réseaux d'agriculteurs. En souhaitant mettre en place une véritable « co-construction » de la stratégie, des objectifs et du programme d'action d'un projet territorial, les acteurs à l'initiative de ces projets prônent des modes d'action délibératifs et individuels qui excluent une partie des agriculteurs.

En effet, malgré l'éclatement du monde paysan en plusieurs mondes agricoles depuis la moitié du XXème siècle (Hervieu & Purseigle, 2013), ces mondes restent marqués par des identités et des solidarités collectives fortes. Cet esprit collectif s'observe par exemple dans le fonctionnement des coopératives agricoles, et dans le poids du syndicalisme agricole nettement supérieur au syndicalisme des autres travailleurs de la société française (Facchini & Magni-Berto, 2009). Cette histoire agricole collective engendre des modes de participation à la vie économique et politique du secteur agricole et au débat public en accord avec la défense d'intérêts communs. Les agriculteurs privilégient des pratiques de représentation, au travers de l'élection de représentants politiques ou professionnelles, pour exprimer leurs idées et points de vue.

C'est une des conclusions de l'article de Laura Michel « Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale ». Cependant, elle constate que la démarche participative n'exclut pas tous les agriculteurs, mais opère une sélection en faveur des néo-agriculteurs au détriment des viticulteurs audois qu'elles étudient. On pourrait penser que les agriculteurs aux systèmes de production les plus spécialisés et conventionnels sont les moins enclins à participer à des instances de gouvernance territoriale en leur propre nom (Muller, 1990). Cependant, ce postulat est à remettre en cause par la pluralité des modes de participation liés à la pluralité des réseaux d'agriculteurs qu'il existe.

1.3.3 Réseaux d'agriculteurs et modes de participation diverses aux politiques agricoles et alimentaires territoriales

Si les projets territoriaux attirent d'avantage certains profils d'agriculteurs que d'autres, l'enjeu n'est donc pas de comprendre pour quelles raisons les agriculteurs se mobilisent peu mais quels modes d'action favoriseraient l'implication d'une plus grande diversité d'agriculteurs ?

Les travaux de Nabil Hasnaoui Amri (2018) apportent de précieux éléments de réponse à cette problématique au niveau des politiques agricoles et alimentaires de territoire. Agronome et docteur en géographie, ancien agent de développement agricole dans le réseau CIVAM d'abord puis au sein de la Métropole de Montpellier, Nabil Hasnaoui Amri est aujourd'hui consultant et formateur au sein de son cabinet AlimEnterre.

Lorsqu'il travaillait au sein du réseau des CIVAM, Nabil Hasnaoui Amri dit avoir été confronté à une série de difficultés « interne au monde agricole en mutation »⁶. Il évoque la fragmentation du monde agricole en une multitude de profils et de trajectoires qui rendent plus difficile l'action collective, même au sein du monde dit de « l'agriculture alternative ». Pour un animateur du réseau CIVAM, cette diversité peut créer des problèmes de dynamiques de groupe. L'accompagnement de projets comme la création de paniers, de points de vente collectifs ou la structuration d'une filière locale pose rapidement la question du changement d'échelle. En effet, peu d'agriculteurs sont finalement concernés par ces projets.

Selon lui, seuls deux types d'acteurs peuvent permettre ce changement d'échelle. Ce sont d'une part les acteurs du marché et d'autre part ceux des collectivités territoriales. En proposant une thèse CIFRE à la Métropole de Montpellier, Nabil Hasnaoui Amri va donc s'intéresser à la participation des agriculteurs à la Politique Agroécologique et Alimentaire de Montpellier Métropole Méditerranée (Hasnaoui Amri, 2018). Sa soutenance filmée est disponible sur la plateforme YouTube en suivant ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=db0HhijmCJ0>

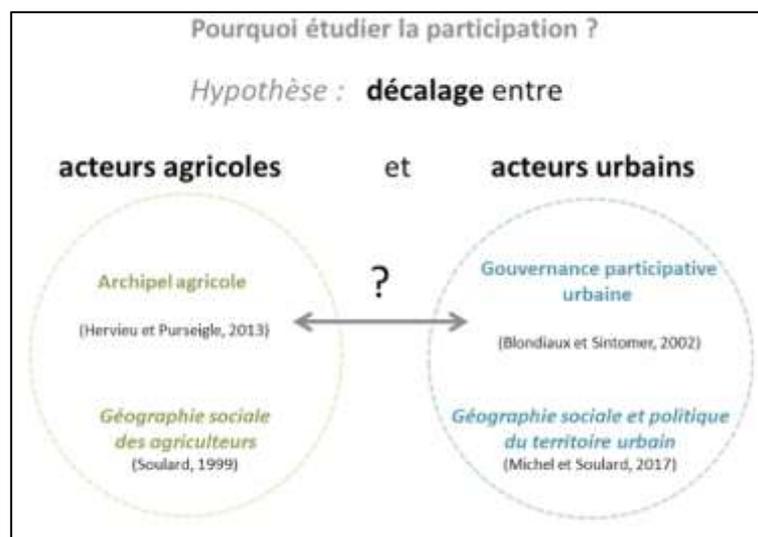


Schéma 1. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri.

⁶ Entretien avec Nabil Hasnaoui Amri

Sa réflexion part du constat, évoqué précédemment, du décalage entre le monde agricole dans lequel prime la délégation à des organisations professionnelles sectorielles au sein d'arènes spécialisées et le monde urbain qui favorise la participation individuelle au sein de forums citoyens ouverts et multi-acteurs. Cependant, il ne défend pas l'idée d'une faible participation des agriculteurs, mais **d'une participation plurielle, diverse, qu'il faut comprendre et diagnostiquer.**

Pour analyser ces types de participation agricole, il se base sur l'étude de trois formes que peut prendre la participation. Ce sont les notions de participation « prescrite », « en fabrique » et « vécue » qui reflètent la participation du point de vue de la collectivité pour les participations prescrites et en fabrique, et vécue pour les agriculteurs. Ces trois grilles d'analyse révèlent **trois réseaux d'agriculteurs différenciés par leurs pratiques de participation.** Ces modes de participation sont associés aux pratiques géographiques des agriculteurs.



Schéma 2. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri.

Nabil Hasnaoui Amri analyse d'abord **la participation « néo-corporatiste »** des viticulteurs qui rappelle les modes d'actions représentatifs des viticulteurs de l'Aude dans le cadre de l'OCAGER du Pays Corbière Minervois décrit par Laura Michel.

Il évoque ensuite **la participation « affinitaire »** des maraîchers bio dans le cadre du suivi du dispositif d'appel à projet pour consolider le tissu des fermes agroécologiques nourricières du territoire métropolitain. Elle concerne un tissu professionnel jeune, peu dense, en étroite relation avec des consommateurs qui leur ressemblent. La P2A de la Métropole permet d'institutionnaliser la création de cette catégorie « d'agriculteurs liés à la ville ».

Enfin, il qualifie les pratiques des éleveurs pastoraux de « **participation transactionnelle** », une forme de participation peu hiérarchique comme pour les maraîchers, mais à la différence que les éleveurs n'entretiennent pas de liens avec les consommateurs, mais avec un large panel d'acteurs du territoire (opérateurs de protection de l'environnement, collectivités territoriales, gestionnaires du foncier, etc.) avec lesquels s'opèrent des transactions.

Pour Nabil Hasnaoui Amri, chaque mode de participation s'inscrit dans un espace géographique particulier. Il en conclut que la « diversification historique des publics agricoles se traduit par un élargissement des espaces inclus dans le périmètre considéré comme agricole ».



Schéma 3. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri.



Schéma 4. Schéma extrait de la soutenance filmée de la thèse de Nabil Hasnaoui Amri.

Dans les projets territoriaux, le monde agricole devenu un « archipel agricole » rencontre un « archipel d'acteurs institutionnels » incarné par la gouvernance territoriale.

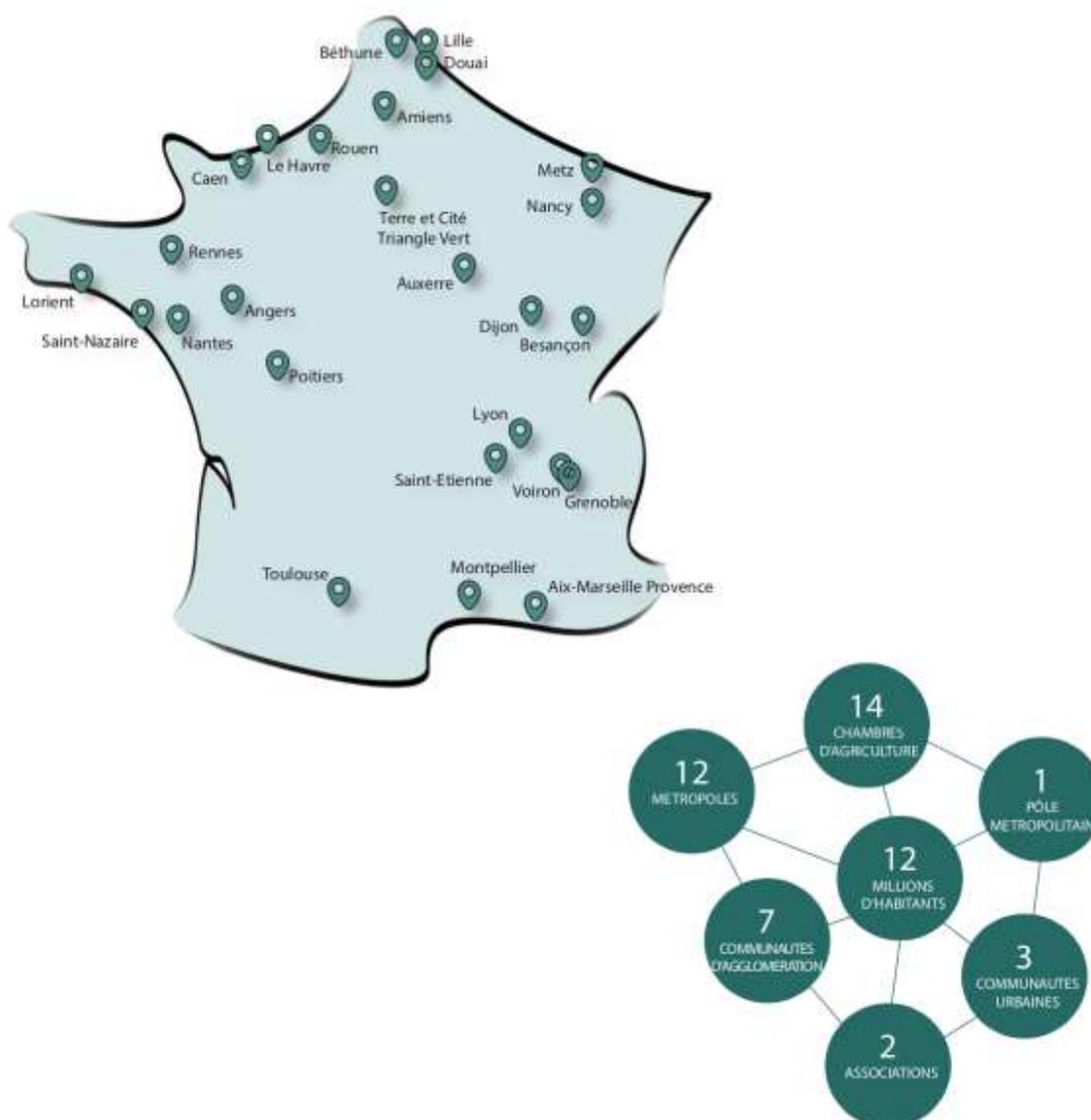
Il convient de connaître ces deux mondes d'acteurs pour trouver des « lieux-moments », une jonction, qui permettront d'intégrer les agriculteurs aux projets territoriaux.

2 TERRES EN VILLES

2.1 Présentation de Terres en villes

Terres en villes, réseau français des acteurs agricoles et alimentaires d'agglomérations, a été créée en 2000 dans le but de promouvoir l'agriculture péri-urbaine et le rapprochement entre les acteurs agricoles et les acteurs urbains. C'est une association paritaire avec deux collèges, un collège d'intercommunalité (de l'échelle de l'agglomération à celle de la Métropole) et un collège de chambres d'agriculture, desquels sont issus deux vice-présidents. La collectivité et la Chambre d'agriculture d'un même territoire adhère ensemble à l'association.

2.2 Les territoires membres de Terres en villes



Carte 1. Carte des territoires membres du réseau Terres en villes issue du bilan d'activités (2018-2019)

2.3 Les missions de Terres en villes

L'association souhaite devenir un « lieu ressource » pour l'ensemble de ces adhérents et travaille sur 4 grands chantiers thématiques.

2.3.1 Co-construction des politiques agricoles périurbaines

L'objectif de ce premier chantier est « d'améliorer et de développer les politiques locales en faveur de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains ». C'est un chantier transversal qui consacre l'accompagnement stratégique de Terres en villes sur les politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations. L'association réalise une veille des politiques agricoles et alimentaires, promeut sa Charte qui a défini des grands principes que doivent respecter ses adhérents et apporte un appui spécifique aux membres. Terres en villes a par exemple évalué la charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient.

2.3.2 Protection et gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains

Ce deuxième chantier est consacré à la place de l'agriculture dans les grands dispositifs d'aménagement (SCOT, PLUi...) et vise à une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la planification et l'urbanisme. Pour ce faire, Terres en villes a mis en œuvre deux projets historiques, « AgriSCoT » et « AgriPLUi » et suit les autres dispositifs en lien avec le sujet (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), Zone Agricole Protégée (ZAP), compensation agricole).

2.3.3 Économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

C'est dans le cadre de ce troisième chantier que s'inscrit le projet ONVAR qui a fait l'objet de ce stage, comme une grande partie des activités de Terres en villes. Il cherche à promouvoir et renforcer les économies agricoles territoriales et leurs circuits courts, à appuyer l'émergence et conforter les politiques alimentaires des agglomérations et leurs PAT, favoriser les politiques d'accueil et d'installation. Initialement, ce chantier se focalisait sur le développement des circuits de proximité. Aujourd'hui, il intègre l'ensemble de l'économie agricole et de la gouvernance alimentaire.

Quatre types de projets sont intégrés dans ce chantier.

- Les appuis aux projets de ses membres dont les **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** que Terres en villes réalise auprès de ses membres. Actuellement, l'association réalise l'AMO de la Métropole Européenne de Lille, la Métropole de Dijon de Sud 54 dont Nancy est membre et de Sud Meurthe et Moselle à l'échelle du SCOT.
- Les projets de **mise en réseau** avec deux projets phares :
 - o **GOUVALIM III** (Gouvernance Alimentaire) sur les politiques agricoles et alimentaires d'agglomération qui incluent les PAT (2019-2024), dont les premiers projets sont :

- GOUVALIM I (2008) : projet du Réseau Rural français dans lequel étaient impliqués Terres en villes, l'APCA, la FNCIVAM, la FNCUMA, TRAME et INRA SADAPT. Ce premier projet a permis de dresser un état des lieux des circuits courts dans les agglomérations
 - GOUVALIM II (2015-2018)
-
- **Saison 2 du RnPAT (Réseau national des PAT) (2018-2021)**, à la suite d'un premier projet :
 - RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé) (2015-2018)
- Les projets de **développement agricole** (les projets ONVAR décrit ci-dessous, ARC (L'Agroécologie au service de la Restauration Collective), LabPSE (Laboratoire des Paiements pour Services Environnementaux))
- Les projets de **recherche-action** (FRUGAL, APROTER...)

2.3.4 L'Europe et la coopération décentralisée

Ce chantier, longtemps laissé en veille, a été réinvesti avec l'appui de Soisic Oillon (stagiaire) entre janvier et juillet 2019 qui a porté sur l'identification des apports des partenariats internationaux dans les politiques alimentaires locales. En parallèle à ce stage, des contacts ont été pris avec des réseaux européens similaires (Pacte de Milan, etc.)

3 LE PROJET ONVAR DE TERRES EN VILLES : EVALUER ET RENOUVELER LES MODALITES D'IMPLICATION DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

3.1 Présentation du projet ONVAR et de ses objectifs initiaux

En 2014, Terres en ville a répondu à un appel à proposition (AAP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (AAP ONVAR 2015-2020). Lauréat de cet AAP aux côtés de 17 autres structures, Terres en villes est devenu un « ONVAR » et a commencé son « projet ONVAR » financé par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural (CAS-DAR) »⁷.

La place des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rural (ONVAR) dans le développement agricole et la particularité de Terres en villes en tant qu'ONVAR

Les structures labellisées « ONVAR », au nombre de 19 avec l'intégration de l'UnCPIE et du MRJC, œuvrent pour le développement agricole et rural en recevant des subventions du CAS-DAR. Elles sont devenues la troisième catégorie d'acteurs du développement agricole, auprès d'acteurs plus institutionnels que représentent les Chambres d'agriculture d'un côté et les instituts techniques agricoles de l'autre.

Les ONVAR misent avant tout sur l'innovation sociale pour transformer le monde agricole, et favorisent une approche humaine et sociale du développement agricole. Malgré les divergences du groupe sur la conception plus ou moins alternative du modèle agricole et alimentaire à défendre, les ONVAR se rejoignent sur quelques points clés. Il s'agit par exemple de la place centrale des paysans dans le développement agricole, de l'importance de l'organisation collective en agriculture et du travail multi-partenarial et multi-acteurs à mener pour accompagner les transitions agroécologiques et alimentaires nécessaires à la durabilité des systèmes agri-alimentaires locaux.

Dans le fonctionnement propre de Terres en villes, on retrouve cette volonté de rapprocher le monde agricole et le monde politique, d'engager une réflexion collective et multi-acteurs sur les systèmes agricoles et alimentaires des territoires. La co-présidence du réseau partagée entre le collège des chambres d'agriculture et celui des collectivités urbaines et péri-urbaines a pour objectif de faire converger ces deux archipels sur les thématiques liées à l'alimentation. La finalité du projet que porte Terres en villes en tant qu'ONVAR est justement de trouver la jonction, les points de ralliement qu'il existe entre ces deux univers d'acteurs. Il s'agit en fin de compte de les amener à travailler ensemble.

Le projet ONVAR comprend une seule action qui est d' « **évaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agroécologie** ». Cette action se décline en trois objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels initiaux.

⁷ Pour en savoir plus sur le CAS-DAR : <https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-casdar>

Les trois objectifs stratégiques

- ⇒ Développer les projets alimentaires territoriaux co-construits
- ⇒ Donner toute leur place aux agriculteurs dans les projets alimentaires locaux
- ⇒ Promouvoir la dimension agroécologique des projets alimentaires locaux

Les cinq objectifs opérationnels initiaux

- 1) Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agro écologique
- 2) Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits promouvant l'agroécologie
- 3) Produire les outils méthodologiques nécessaires en matière de développement agricole
- 4) Diffuser les résultats et expérimenter les outils sur le terrain
- 5) Piloter et évaluer l'action

3.2 La réalisation des objectifs 1 et 2 du projet ONVAR (2015-2018)

La première phase du projet ONVAR, de 2015 à 2018, a permis de travailler sur les objectifs 1 et 2. Ils consistaient à identifier les actions agri-alimentaires des agglomérations membres du réseau et les innovations en termes de gouvernance, d'expertise et de conseil aux agriculteurs issues de ces actions. Il y a également eu un travail de constitution d'une banque de données en mini-observatoire.

Cela a permis de caractériser 10 actions agri-alimentaires (Viret, 2017).

■ Action alimentaire	■ Agriculture urbaine et sociétale
■ Agritourisme	■ Aide à l'installation ou à la diversification
■ Commercialisation	■ Développement de la production biologique
■ Filière territorialisée	■ Marque territoriale
■ Projet public de zone agricole périurbaine nourricière	■ Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

En 2016, Terres en villes a sélectionné vingt expériences afin d'illustrer ces 10 catégories d'actions agri-alimentaires. Des fiches expériences ont été réalisées fin 2016 et en 2017, durant le stage de Léa Viret (Viret, 2017).

Ces fiches reprennent le contexte général des expériences (contexte historique et territorial) et détaillent les projets innovants en matière d'accompagnement d'agriculteurs dans ces actions agri-alimentaires. A titre d'illustration, la première fiche expérience relate l'expérience du CETA du Pays d'Aubagne, collectif d'agriculteur qui a vu le jour suite à la mise en place d'une Charte Agricole sur le Pays d'Aubagne, de valorisation des produits locaux par la

création d'une marque collective locale « Les Jardins du Pays d'Aubagne »⁸. Cette expérience fait partie des catégories « Commercialisation », « Marque territoriale » et « Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux ».

Ce travail de capitalisation d'expériences se base sur des entretiens auprès d'acteurs clés dans la réalisation de ces expériences. Parallèlement, une étude bibliographique sur le développement agricole a été menée en mettant en lumière l'évolution du conseil agricole avec l'émergence de la question alimentaire. Ce rapport complète cette étude avec ses propres apports bibliographiques présentés en première partie.

Pour compléter les éléments d'analyse présents dans les fiches expériences, un groupe d'échanges de pratiques (GEP) a été organisé avec des techniciens de chambres d'agriculture du Grand Ouest en 2017. Trois composantes de la problématique ont été étudiées :

- La constitution des partenariats pour assurer la représentation du monde agricole
- Les méthodes pour réussir la mobilisation des agriculteurs et de leurs collectifs
- Les compétences et expertises nécessaires aux agents de développement agricole

Tout ce travail s'est finalisé avec une proposition de pistes d'outils méthodologiques à destination des animateurs et conseillers agricoles pour favoriser l'implication des agriculteurs dans les PAT.

Si ces travaux constituent une base de données importante pour Terres en villes et un matériau nécessaire pour la suite du projet ONVAR, l'objectif 3 a été revisité et n'aboutira pas sur la production de tels outils, ou du moins, pas sous la forme prévue initialement.

A mesure de l'acculturation par l'équipe technique en charge du projet ONVAR, la production d'outils « figés » dits « clés en main » ne s'est pas avéré être la meilleure façon « d'accompagner les accompagnateurs d'agriculteurs ». Une des conclusions de ces travaux est la complexité de cette problématique liée à la grande diversité des contextes dans lesquels sont menées ces actions agri-alimentaires.

En 2018-2019, le projet ONVAR change donc d'approche méthodologique pour établir des recommandations et identifier des points de vigilance en matière d'accompagnement des agriculteurs dans les PAT. Il s'inspire des travaux du CAS-DAR CHANGER sur l'analyse collective des « situations de travail », que nous détaillerons ci-après.

3.3 Renouveau des objectifs 3 et 4 et de la méthodologie du projet ONVAR (2019)

A l'origine, les phases 3 et 4 du projet ONVAR correspondaient à la production d'outils méthodologiques, à leur approfondissement et opérationnalisation. En 2018, ils ont été revus et reformulés.

⁸ Voir la fiche expérience :

http://rnp.at.fr/wp-content/uploads/2017/12/RnPAT1.1_F1Aubagne_2017.pdf

Tableau 2. Évolution des objectifs 3 et 4 du projet ONVAR 2019

	2015-2018	2018-2020
Objectif 3	Produire les outils méthodologiques nécessaires en matière de développement agricole	Suivi et approfondissement d'une sélection d'outils tels qu'ils sont utilisés <i>in situ</i> et une réflexion pour les améliorer
Objectif 4	Diffuser les résultats et expérimenter les outils sur le terrain	Constituer un réseau d'échange qui se basera sur le dispositif « CHANGER » mis en place par le RMT Systèmes de Cultures Innovants

L'enjeu des objectifs 3 et 4 n'est plus de fournir une liste d'outils conceptuels, méthodologiques applicables pour chaque acteur sur chaque territoire, mais **d'observer dans la pratique des conseillers des méthodes et autres manières de faire qui favorisent l'implication des agriculteurs dans les PAT**. La notion d'outils « in situ » réfère effectivement à l'observation de la pratique des acteurs sur leur terrain, et à la prise en compte de leurs points de vue dans la formulation des recommandations.

Pour ce faire, nous nous sommes approprié la méthodologie issue du projet du CAS-DAR CHANGER et des travaux qui en découlent.

3.3.1 Le CAS-DAR Changer : Échanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie

Le projet « CHANGER » est un ensemble de dispositifs d'échanges entre pairs (DEEP) mis en place en 2014 visant à susciter l'échange entre conseillers agricoles sur la pratique de leur métier et les nouvelles situations de travail induites par l'évolution du conseil agricole (CasDar CHANGER - Retour sur les dispositifs. Une plus value du CasDar 5365). Ces échanges portent avant tout sur l'évolution du conseil vers le « conseil de transition » qui accompagne le changement de pratiques vers des systèmes de production durables, notamment avec l'écologisation des pratiques agricoles. Les conseillers peuvent être confrontés à de nouvelles situations comme la co-construction d'un système de culture avec un groupe, l'animation d'une aire d'alimentation de captage ou la réalisation d'une formation certiphyto par exemple.

Ce projet se fonde sur une méthodologie particulière, inspirée des cadres théoriques de l'ergonomie et de la didactique professionnelle, permettant d'analyser collectivement la pratique d'un métier à travers ce qu'on appelle les « situations de travail ».

La situation de travail peut être définie comme l'activité réelle d'un travailleur, en opposition à l'activité « prescrite » qui correspond aux missions inscrites sur la fiche de poste d'un métier entre autres. D'après le glossaire fourni dans le guide « L'Agroconseil » rédigé dans le cadre du CAS-DAR 7103 Systèmes de culture innovants, la situation de travail est « ce que le conseiller retient du contexte en fonction d'une orientation de son action (son engagement) et en vue d'agir efficacement pour rendre le conseil faisable. C'est l'interaction entre les acteurs, le temps et l'espace définis par l'orientation de l'action. » (Cerf, Omon, & Guillot, 2013)

Avec l'évolution du développement agricole, l'écologisation des pratiques agricoles et le changement de la figure du conseiller qui n'est plus dans une posture d'expert qui apporte de la connaissance extérieure mais un animateur qui fait émerger les connaissances, ces derniers ne sont plus confrontés aux mêmes situations de travail. Généralement, la réponse formulée aux changements qui touchent un métier, dans sa pratique collective et individuelle, est la formation professionnelle. Le projet CHANGER ne cherche pas à faire de la formation professionnelle pour permettre l'adaptation des conseillers, mais à créer des « espaces de discussion sur le travail » au sein des organismes de conseil. L'Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a défini ces espaces comme des « espaces collectifs qui permettent une discussion centrée sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources, les contraintes » (Omon & al., Echanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie, 2019). Les DEEP contiennent une dimension technique en soutenant les changements de façons de faire, une dimension cognitive pour adopter de nouveaux modes d'orientation de l'action et socio-organisationnelle en raison du nouveau débat professionnel qu'ils permettent au sein des structures.

Cette nouvelle méthode d'apprentissage permet de créer des rapports horizontaux entre les membres du collectif, que le collectif soit composé exclusivement de conseillers ou d'un conseiller avec les agriculteurs qu'il accompagne. Il ne s'agit plus de « donner conseil », ce qui induit une autorité du conseiller sur les agriculteurs, mais de « tenir conseil ». « Tenir conseil » est une activité d'enquête conjointe sur l'objet du conseil et de délibération autour de cet objet (Omon & al., Echanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie, 2019). Pour arriver à une véritable adaptation des conseillers aux nouvelles situations de travail grâce à l'échange, les dispositifs du projet CHANGER sont pérennes. Ce sont des groupes formés qui se rencontrent dans la durée, qui évoluent et font évoluer leurs pratiques ensemble.

Ce stage a permis de poser les jalons d'un tel dispositif d'échange. L'émergence de l'alimentation dans le développement agricole entraîne également de nouvelles situations de travail pour les conseillers et animateurs de projet. Il nous a donc semblé judicieux de s'inspirer de ce programme d'échange pour que les conseillers puissent réfléchir collectivement aux solutions qu'ils ont pour mieux accompagner les agriculteurs dans les projets alimentaires qu'ils animent.

Pour réaliser les objectifs 3 et 4 du projet ONVAR et créer un réseau d'échange autour de cette problématique, nous avons procédé en deux temps.

Nous avons d'abord mené une série d'entretiens avec les conseillers agricoles des Chambres d'agriculture et collectivités principalement membres du réseau Terres en villes afin d'aborder leurs activités et situations de travail et de comprendre le contexte local de leur politique agricole et alimentaire. Dans un second temps, ces entretiens ont permis d'amorcer la constitution du réseau d'échange. Sur la base de certains éléments abordés en entretiens, nous avons organisé et animé un premier groupe d'échange à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône à Aix en Provence en juin 2019. Ce groupe d'échange a permis de tester les méthodes CHANGER et d'initier le début d'un cycle de groupes d'échange.

3.3.2 Entretiens avec les conseillers des territoires membres du réseau Terres en villes et autres acteurs du développement agricole (avril-mai 2019)

Entre avril et mai 2019, une quinzaine d'entretiens d'une durée d'une demi-heure à une heure et demi ont été réalisés par l'équipe technique de Terres en villes sur le projet ONVAR.

Pour Terres en villes, ces entretiens avaient pour objectifs de :

- ⇒ Mieux comprendre les missions des techniciens et leurs actions, c'est-à-dire ce qu'ils font concrètement pour réaliser un but, et les méthodes concrètes d'implication des agriculteurs qu'ils utilisent
- ⇒ Mieux comprendre leurs attentes et besoins en formations, méthodologies et conseils de la part de l'équipe de Terres en villes et des autres techniciens du réseau pour mieux impliquer les agriculteurs dans les projets alimentaires

Une diversité de profils de conseillers au sein de structures membres de Terres en villes

Ces entretiens ont concerné une diversité de personnes aux postes divers :

- Chargé de mission agriculture périurbaine (Chambre d'agriculture)
- Responsable pôle aménagement du territoire (Chambre d'agriculture)
- Conseiller territoire (Chambre d'agriculture)
- Technicien agriculture (Métropole)
- Ingénieur conseil diversification (Chambre d'agriculture)
- animateur territorial (Chambre d'agriculture)
- Responsable unité agriculture biodiversité (Métropole)
- Chargé de mission prospective et innovation (Chambre d'agriculture)
- Conseiller Filières animales et végétales et vente en GMS (Chambre d'agriculture)
- Chargé de mission circuit de proximité (Chambre d'agriculture)

D'autres acteurs interrogés non membres de Terres en villes pour compléter l'analyse

- Un conseiller-animateur de collectif d'agriculteurs
- Un Ingénieur agronome, docteur en géographie et ancien agent de développement agricole
- Un salarié d'organismes de développement agricole

Ces entretiens avaient pour objectif d'inviter à la réflexion sur la problématique de l'implication des agriculteurs dans les projets alimentaires de territoire, en explorant les trois grilles de lecture identifiées. Les grilles d'entretiens spécifiques à chaque conseiller abordaient généralement l'état d'avancement du PAT et de son dispositif territorial, le ressenti du conseiller vis-à-vis de l'évolution du conseil et du développement agricole dans la pratique de son métier, son rapport avec les agriculteurs du territoire et ses manières de faire pour les impliquer dans les projets qu'il anime.

Ces entretiens ont aussi permis d'expérimenter et de faire découvrir l'analyse par la situation de travail. Il était demandé au conseiller de parler très concrètement d'un ou plusieurs moment(s) durant lequel/lesquels il avait eu à mobiliser des agriculteurs dans un projet alimentaire. Nous détaillerons l'analyse de ces entretiens en dernière partie de ce rapport.

A la fin de chaque entretien, nous invitons le conseiller au premier groupe d'échange sur les situations de travail en matière d'accompagnement des agriculteurs dans des projets alimentaires du mois de juin.

3.3.3 Le lancement du cycle d'échange sur les situations d'accompagnement des agriculteurs dans les projets alimentaires (mai-juin 2019)

Au départ, nous avons prévu d'organiser trois groupes d'échange inscrits dans un cycle sur des thématiques progressives liées à l'implication des agriculteurs/collectifs d'agriculteurs dans les projets alimentaires de territoire. Nous souhaitons d'abord animer une première journée d'échanges sur les modalités de sensibilisation des agriculteurs propres aux conseillers aux enjeux de l'alimentation et aux différents projets alimentaires. Dans un second groupe d'échange, nous pensions parler de l'implication des agriculteurs dans la gouvernance de ces projets, dans les instances de gouvernance et les groupes de travail formés. Enfin, une troisième rencontre entre conseillers auraient permis de discuter de l'accompagnement au changement de pratiques qui découle des projets alimentaires de territoire.

Finalement, l'animation du premier groupe d'échange à Aix-en-Provence en juin 2019 nous a montré qu'il était difficile d'imposer un cadre de discussion en se limitant aux situations de sensibilisation sur une thématique aussi vaste. Nous avons fait le choix de laisser les participants se saisir de la problématique et de discuter de situations diverses sur l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs dans les actions agri-alimentaires. Laisser le cadrage des discussions aux participants permet d'animer un échange plus riche et une adhésion plus forte au dispositif d'échange.

3.3.4 L'animation d'un premier groupe d'échange en juin 2019

Les entretiens nous ont permis de préparer la première rencontre entre conseillers du dispositif d'échange du projet ONVAR. Certaines situations de travail préalablement évoquées ont pu servir de base de discussion pour cette première journée d'échange que nous voulions dédier à la sensibilisation des agriculteurs aux projets alimentaires.

Ce groupe d'échange s'est déroulé en juin 2019 dans les locaux de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône. Dix personnes y ont participé parmi lesquelles des conseillers de structures membres de Terres en villes et d'autres animateurs de structures agricoles.

La première partie de la journée était consacrée à la réflexion personnelle des conseillers sur leurs propres activités en lien avec l'accompagnement d'agriculteurs dans des projets alimentaires. Chaque participant était amené à se remémorer au moins deux situations de travail, comme l'organisation d'un événement ou d'une réunion particulière, qu'il considère comme une réussite ou un échec de mobilisation d'agriculteurs. Nous avons proposé aux participants non intervenants de mettre en récit au moins une situation en tentant d'analyser les raisons éventuelles de l'échec ou de la réussite de cette situation.

Cet exercice a permis d'appréhender ce qui relève de **l'action** du conseiller sur laquelle il peut intervenir, d'autres dimensions plus contraignantes de la situation sur lesquels il a moins de

marge de manœuvre, comme le cadre ou le(s) mandat(s) qu'il doit gérer. Toujours en référence au glossaire de l'Agroconseil, le cadre est ce qui « donne du sens et de la cohérence entre les situations » qui peut venir d'une prestation, d'une procédure de politique publique ou tout simplement de la façon dont le conseiller organise ses situations. Quant au mandat, il s'agit de l'acte par lequel une personne donne à une autre le droit d'agir en son nom.

Après ce tour de table, quatre conseillers ont pris la parole pour exposer une situation de travail qu'ils avaient vécue et qu'ils s'étaient remémorés à l'avance afin de travailler collectivement sur les dimensions de cette situation et ce qu'il fallait en retenir. Nous avons retenu quatre situations qui concernaient une diversité d'actions agri-alimentaires telles que définies précédemment.

Tableau 3. Les quatre situations d'implication des agriculteurs dans des actions agri-alimentaires

Types d'actions agri-alimentaires	Situation de travail
<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'installation ou à la diversification - Projet public de zone agricole périurbaine nourricière 	1. Un technicien de Métropole nous a fait part de sa participation à une réunion de groupe local agriculture pour discuter de deux candidats à l'installation sur un site défriché dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour faciliter l'installation sur le territoire métropolitain
<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation - Marque territoriale - Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux 	2. Une salariée d'organisme de développement agricole a présenté la co-animation d'une formation de deux jours sur la création d'un magasin de producteurs pour mobiliser les agriculteurs 3. Un animateur de collectif d'agriculteurs a relaté l'animation de la première réunion qu'il avait organisé avec une dizaine d'agriculteurs intéressés par la création d'un magasin de producteurs
<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation - Filières territorialisées 	4. Un conseiller de Chambre d'agriculture a choisi de parler de sa manière de mener ce qu'il nomme un « diagnostic-action » dans le cadre d'un PAT afin d'intéresser les agriculteurs aux futures actions du PAT, notamment l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective

Pour les personnes interrogées, il est souvent difficile de distinguer la tâche prescrite (les missions et activités inscrites sur la fiche de poste) du travail réel (les situations de travail). Parler d'une ou de plusieurs situations de travail n'est pas toujours évident puisqu'il s'agit de raconter en détail une expérience professionnelle vécue. Nous avons eu des difficultés à faire émerger des récits de situations de travail et donc à choisir les situations qui allaient faire l'objet de discussions.

Une autre difficulté réside dans le besoin d'évoquer le contexte de la situation, qui peut prendre le dessus sur l'analyse de la situation. De la même manière et faute de temps supplémentaire, nous ne sommes pas allés aussi loin que nous le souhaitions dans l'approfondissement des situations de travail identifiées. Le manque d'interconnaissance entre les participants a également constitué un frein à la réalisation de cet objectif puisque nous sommes souvent revenus sur les missions des conseillers (leur travail prescrit) et sur les particularités du contexte local de chaque situation.

Malgré ces freins, cette journée d'échange a permis aux participants de profiter du partage d'expériences et d'avoir des discussions riches. Ils ont pu mener une réflexion collective de qualité sur les enjeux de la participation des agriculteurs et des collectifs d'agriculteurs aux PAT et sur les leviers d'action à leur disposition.

Les résultats de ce groupe d'échange seront consacrés dans la dernière partie de ce rapport sous la forme de recommandations. Quelques limites dans l'application de la méthodologie du projet CHANGER au dispositif d'échange du projet ONVAR sont tout de même à relever :

- ⇒ Les postes de conseiller en charge de PAT ou d'autres projets alimentaires sont souvent récents : il y a donc peu de recul vis-à-vis de l'évolution du métier avec l'émergence des projets alimentaires. Ce sont souvent des postes créés pour l'animation du PAT.
- ⇒ Le territoire concerné par le groupe est national, ce qui signifie qu'il présente de grandes disparités dans les contextes territoriaux et institutionnels. L'interconnaissance des personnes peut prendre un temps nécessaire.
- ⇒ Au niveau de la constitution d'un réseau d'échange pérenne, les conseillers ayant participé au premier groupe d'échange ne travaillent pas ensemble. Cela signifie qu'il faut pouvoir les remobiliser dans le temps, et la grande diversité de leurs profils peut être un frein à cette mobilisation. Par ailleurs, pour soutenir un changement de façons de penser et d'agir, d'exercer le métier, l'inscription du dispositif dans la durée est incontournable.

Malgré ces difficultés, ce premier groupe d'échange a révélé un réel intérêt pour les participants d'échanger et de questionner leur manière de mobiliser les agriculteurs, de prendre en compte et de faire remonter leurs préoccupations.

Dans la dernière partie de ce rapport seront présentés les principaux résultats produits dans le cadre de ce projet ONVAR 2019, avec une prise de recul nécessaire sur les objectifs initiaux prévus au début de ce stage.

4 RESULTATS DU PROJET ONVAR 2019 : LES RESSOURCES POUR FAVORISER L'IMPLICATION DES AGRICULTEURS DANS LES PAT

Le rapport de stage de Léa Viret, concluant la première phase du projet ONVAR et la réalisation des objectifs 1 et 2, se termine par une proposition de **quinze outils méthodologiques susceptibles d'être sélectionnés et approfondis** pour impliquer les agriculteurs dans les projets alimentaires de territoire. Ces quinze outils se répartissent dans les trois groupes qui correspondent aux trois points clefs de la problématique détaillés en première partie.

Tableau 4. Liste des outils méthodologiques extraite du mémoire de Léa Viret (Viret, 2017)

Le dispositif territorial	1. Méthodologie de diagnostic des acteurs agri-alimentaires du territoire	X
	2. Modèles de convention de partenariat	
	3. Grille de caractérisation des partenariats établis	
	4. Espace de rencontre et de concertation avec les agriculteurs	X
Les agents et les structures de développement agricole	5. Référentiel métiers	
	6. Grille d'analyse des postes	
	7. Formations à destination des agents	X
	8. Modalités d'échanges et de coordination entre les agents	X
	9. Outil partagé de gestion de projet	
Les collectifs d'agriculteurs	10. Méthode d'évaluation de projet fondé sur la méthode CARE	
	11. Développement de filières longues locales	
	12. Développement de filières céréales locales	
	13. Méthodologie de concertation pour créer un collectif	X
	14. Fiches « bonnes pratiques » selon les types d'action agri-alimentaire	
	15. Grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs	X

Dans le projet ONVAR 2019, le changement d'approche méthodologique a fait que ces outils ont en majeure partie été délaissés au profit de préconisations de méthodes liées aux expériences propres des conseillers agricoles intervenus dans les entretiens, le groupe d'échange et les différents événements organisés par les membres de Terres en villes tout au long de ce stage. Si cette liste d'outils permet de visualiser et de comprendre la problématique de la participation agricole aux PAT et d'en distinguer clairement les trois niveaux de lecture, elle n'a donc pas été reprise telle quelle. Les outils cochés sont mentionnés sont des méthodes mentionnées par les conseillers et qui ont donc été reformulés et approfondis.

Nous avons également ajouté de nouvelles expériences innovantes qui n'apparaissent pas dans cette liste, de nouvelles méthodes relativement répandues pour favoriser l'implication des agriculteurs dans les PAT.

Pour chaque niveau de lecture de la problématique, nous présenterons donc quelques outils non exhaustifs issus des méthodes propres déployées dans les différents projets territoriaux et de la pratique des conseillers qui y sont impliqués. Nous essaierons de détailler un ou plusieurs exemple(s) concret(s) dans le(s)quel(s) on retrouve ces méthodes, et lorsque cela est nécessaire, des points de vigilance à prendre en compte dans l'application de ces outils.

4.1 Préconisations au niveau du dispositif territorial

4.1.1 Identifier et connaître les acteurs agri-alimentaires du territoire



Schéma 5. Schéma de l'outil de diagnostic des acteurs agri-alimentaires du territoire

Explication de l'outil

Pour mobiliser les agriculteurs, il apparaît nécessaire de connaître les acteurs du développement agricole et territorial du territoire. Ces deux groupes d'acteurs forment les deux « archipels » décrits par Nabil Hasnaoui Amri. Ils peuvent diverger dans leurs pratiques de participation, leurs visions de l'agriculture et du territoire, comme nous l'avons vu dans la première partie du mémoire (Hasnaoui Amri, Participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale. Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole, 2018).

Dans ces archipels, deux types d'acteurs sont importants à repérer.

1) Il s'agit d'une part des **structures intermédiaires** entre les acteurs institutionnels et les agriculteurs.

2) D'autre part, les conseillers agricoles préconisent d'identifier et de connaître **les agriculteurs têtes de réseaux, ou « ponts »**.

Ces acteurs font la jonction entre les réseaux. C'est une première étape importante pour mobiliser les agriculteurs qui appartiennent à ces différents réseaux dans un projet alimentaire de territoire.

Exemple(s) concret(s) : l'importance des acteurs intermédiaires, l'exemple des filières agroalimentaires

Exemple 1 : L'identification des filières agroalimentaires d'un territoire pour mobiliser les agriculteurs

Bien qu'on s'éloigne de l'alimentation, l'association Noé de préservation de la biodiversité expérimente un outil, le Démonstrateur Agroalimentaire Territorial (DAT), pour accompagner le changement de pratiques des agriculteurs pour préserver la biodiversité agricole par l'intermédiaire des acteurs de la filière agroalimentaire. Le DAT est un projet territorialisé de construction de partenariats lié à une filière de valorisation industrielle autour d'un collectif d'agriculteurs⁹. Il vise à :

- Co-construire des solutions pour préserver la biodiversité locale
- Accompagner le changement de pratiques en mobilisant les acteurs du territoire et de la filière

L'association Noé qui assure la coordination entre tous les acteurs impliqués dans le DAT, réaffirme le rôle de la coopérative en tant qu'acteur clé pour les filières en grandes cultures. Elle a un ancrage local, un lien direct avec les agriculteurs et une connaissance des acteurs publics locaux.

Exemple 2 : Organisation d'une vingtaine de rencontres bilatérales avec des acteurs des filières agricoles du territoire (union régionale des coopératives, FDSEA, etc.) par une technicienne de Métropole

Les principes communs de ces réunions :

- ⇒ Faire émerger les difficultés particulières de chacune des filières sur le territoire. « *Quelles problématiques particulières sur l'élevage laitier, la viande, le maraîchage, et sur quoi intervenir ? Par exemple, sur l'arboriculture il y a des gros problèmes de grêle, de mouche Suzuki, etc.* »
- ⇒ Faire se rencontrer les acteurs des filières techniques et des élus locaux. « *Classiquement, les filières travaillent très peu avec les villes. Elles travaillent beaucoup avec les territoires ruraux, les agriculteurs, mais très peu avec les élus des espaces urbains.* »

Échanges suite à la présentation de ces actions

- *Et du coup vous êtes passé par des représentants des filières ?*
- *Je suis passée par l'association des éleveurs bovins, le groupement de producteurs, la fédération des CUMA, la Chambre d'agriculture évidemment, la SAFER, la FDSEA, la Confédération paysanne, la Coordination rurale, toutes les tendances...*

⁹ Pour en savoir plus sur les DAT et les travaux de l'association Noé, voir : <http://noe.org/restaurer/programme/biodiversite-agriculture/outils/>

Point(s) de vigilance

- ⇒ L'identification est seulement la première étape pour connaître les acteurs et réseaux d'agriculteurs du territoire. Elle n'implique pas à elle seule les processus d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation nécessaire à l'engagement de ces acteurs et de leurs réseaux, que nous détaillerons ci-après. Il est important pour un conseiller d'établir une véritable relation de confiance avec les agriculteurs qu'ils cherchent à mobiliser.

4.1.2 Favoriser les logiques de coopération entre les acteurs du développement agricole et territorial

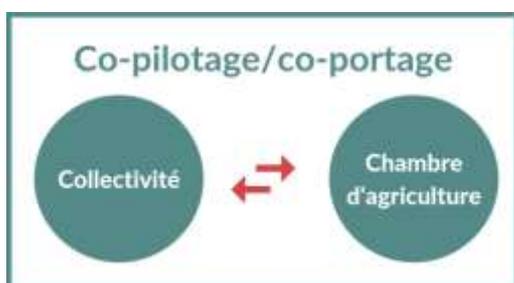


Schéma 6. Schéma de l'outil de co-pilotage/co-portage de PAT entre la collectivité territoriale et la Chambre d'agriculture associée

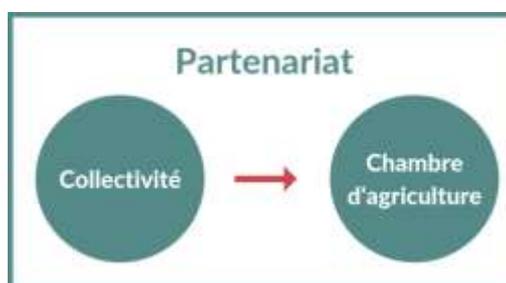


Schéma 7. Schéma de l'outil de partenariat entre la collectivité territoriale porteuse du PAT et la Chambre d'agriculture associée

Explication de l'outil

- ⇒ **Entre la collectivité et la Chambre d'agriculture**

Lorsque la collectivité qui porte le PAT est partenaire de la Chambre d'agriculture du territoire sur lequel il s'applique, voire lorsque les deux structures le co-portent, la jonction entre les deux « archipels » est facilitée et les réseaux d'acteurs et d'agriculteurs en leur sein sont plus susceptibles de travailler ensemble.

Exemple(s) concret(s)

Exemple 1 : Co-pilotage du PAT d'Angers Loire Métropole et de la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire

Le PAT est une des actions en cours du projet agricole d'Angers Loire Métropole. En matière de gouvernance, la Métropole et la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire sont devenus co-présidents. A la Chambre, une conseillère occupe le poste de suivi et d'animation du PAT. Elle décrit ses missions comme des missions de « suivi, de facilitateur et de mobilisateur » du PAT. Dans sa structure elle évoque un « noyau d'agriculteurs très intéressés par le PAT ».

Exemple 2 : Co-portage du PAT d'Amiens Métropole et de la Chambre d'agriculture de la Somme

Amiens Métropole et la Chambre d'agriculture de la Somme sont copilotes du PAT. Il y a de bonnes relations partenariales entre les deux structures. Pour la conseillère de la Chambre d'agriculture de la Somme en charge de l'animation du PAT, cette situation permet une grande liberté pour la Chambre d'agriculture de mobiliser ses agriculteurs « On est libre de faire ce qu'on veut. » La technicienne a déjà mobilisé des agriculteurs sur une réunion d'un autre PAT et renouvellera la démarche dans le cadre du PAT d'Amiens Métropole.

⇒ Entre les différentes structures de développement agricole

La coopération entre les différentes structures de développement agricole (Chambre d'agriculture, CIVAM, ADEAR...) facilite aussi grandement la mobilisation des différents publics agricoles présents sur un territoire.

Le rôle de médiateur et de fédérateur du conseiller en charge d'animer un projet alimentaire

Plusieurs conseillers entendus dans le cadre du projet ONVAR considèrent que le rôle du conseiller, surtout de collectivité, est de fédérer ces publics. Pour mobiliser des profils divers d'agriculteurs et d'agricultures représentatifs du territoire, le conseiller doit porter un message fédérateur sur le métier d'agriculteur. Selon Nabil Hasnaoui Amri qui s'est exprimé sur ce point lors du groupe d'échange « Qu'on soit gros, petit, récemment installé ou enfant d'agriculteur, on est tous devant le même problème : est-ce que l'activité qu'on met en œuvre est intéressante ? Viable ? Vivable ? Durable ? ». Il faut sortir des « problématiques de chapelle » et entrer dans une démarche de progrès pour tous les agriculteurs.

Point de vigilance



Schéma 8. Schéma du point de vigilance lié aux relations entre la collectivité et la Chambre d'agriculture

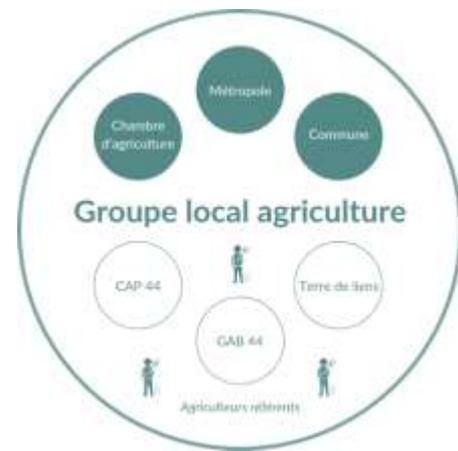
⇒ Si la collectivité ne consulte que ponctuellement les structures de développement agricole pour la mise en place de son PAT, le risque est qu'aucun réseau d'agriculteurs ne soit pas mobilisé, or la participation collective est importante pour le monde agricole

⇒ En revanche, si la collectivité ne privilégie le travail partenarial qu'avec une seule structure de développement agricole, comme la Chambre d'agriculture, elle se coupe des réseaux d'agriculteurs derrière les autres structures ayant d'autres visions de l'agriculture (Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB...))

4.1.3 Mettre en place des « groupes locaux agriculture », un outil de gouvernance efficace pour mobiliser les agriculteurs

Explication de l'outil

Une des solutions possibles peut être le choix du travail multi-partenarial entre tous ces acteurs, avec une position de neutralité revendiquée par la collectivité. La création d'instances de gouvernance localisées, notamment à l'échelle communal et ouvertes semble être un bon outil pour cela. Plusieurs conseillers ont donné l'exemple des « groupes locaux agriculture ». Ces groupes permettent d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans les réflexions sur l'agriculture et l'alimentation, voire dans la mise en place d'actions concrètes du projet alimentaire de territoire.



En effet, pour être connu et susciter la participation des acteurs ciblés, un projet alimentaire doit s'incarner dans des instances localisées. L'échelle de l'intercommunalité, souvent privilégiée dans la mise en œuvre d'un projet alimentaire, peut paraître déjà trop grande pour de nombreux acteurs dont les agriculteurs. Il convient donc d'organiser des groupes de travail dans lesquels sont invités une multitude d'acteurs pour délibérer des actions du projet. Dans ces groupes peuvent participer les élus et techniciens de l'intercommunalité, de la Commune, de la Chambre d'agriculture, des structures de développement agricole alternatives, etc. Il est nécessaire d'inviter les agriculteurs de la commune à participer, s'exprimer, donner leur avis.

Exemple(s) concret(s)

Exemple : Les « groupes locaux Agriculture » sur les communes de Nantes Métropole

Contexte : Dans quasiment chaque commune du territoire métropolitain (22 communes sur 24), Nantes Métropole a formalisé des « groupes locaux agriculture » composés d'élus et de techniciens communaux, de la Métropole, de la Chambre d'agriculture. Ces groupes s'ouvrent également à des représentants de propriétaires fonciers, à quelques Associations Foncières Agricoles (AFA), à des agriculteurs, en fonction de leur présence effective dans la commune. Si ces groupes précèdent le PAT, ils se sont progressivement ouverts aux partenaires de la Métropole, notamment grâce au dispositif. La volonté politique des élus de la Métropole a permis d'ouvrir la discussion sur la politique agricole à toutes les tendances politiques (à la Chambre d'agriculture représenté majoritairement par la FNSEA, à CAP 44 qui représente la Confédération paysanne sur ce territoire, à Terres de liens et au GAB 44). Par moment, la SAFER participe également à ces groupes locaux. Sur le diagnostic des friches agricoles présentes sur le territoire, la mobilisation des agriculteurs est souvent forte. Ils peuvent par exemple participer au travail cartographique mené par la Métropole en indiquant l'appartenance des parcelles concernées.

Situation : Lors du groupe d'échange, le technicien de la Métropole de Nantes a raconté la réunion d'un groupe local sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour discuter de deux

candidatures à l'installation sur un site défriché, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la collectivité.

« C'était une double installation complémentaire (un élevage de chèvres et une installation en maraîchage bio diversifié sur butte). Les deux candidats devaient se partager les surfaces. Le groupe local s'est réuni avec les partenaires. Les candidats ont présenté leur projet à l'ensemble du groupe de travail, ce qui a permis de répondre à des questions très concrètes : « Comment je fais pour aller chercher du réseau d'eau ? Réseau d'électricité ? Combien ça coûte ? Un forage, comment je fais ? Où j'installe les bâtiments ? Ma maison d'habitation ? » Avec les partenaires, on a vu que la candidate manquait d'expérience parce qu'on avait peur qu'elle se plante. Cette réunion nous a permis de l'amener à réfléchir à cette question-là. Pour le candidat éleveur, il manquait de la surface pour son projet. L'élu présent à la réunion est allé voir les propriétaires (souvent des amis d'enfance) ce qui aide le candidat. Quand l'élu va voir le propriétaire avec le candidat, il y a un projet derrière et donc ça convainc plus facilement le propriétaire. »

Point(s) de vigilance(s)

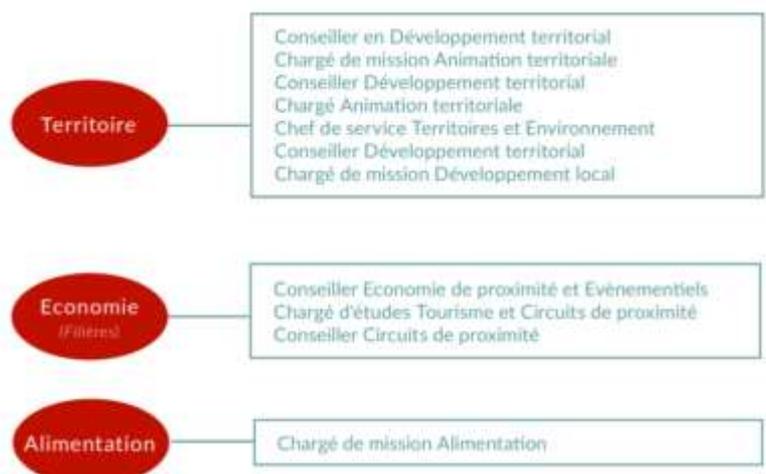
- ⇒ Cet exemple de groupe local est particulier au territoire de Nantes Métropole et à son contexte. Il est donc difficilement généralisable. En revanche, mener une réflexion sur la mise en place d'instances très localisées de gouvernance sur des actions du PAT en prenant en compte le contexte local dans lequel elle s'ancre est plutôt recommandé.

4.2 Préconisations au niveau des agents et structures de développement agricole

4.2.1 Favoriser la collaboration interne entre conseillers de différents postes et services

Lors d'un précédent groupe d'échange de pratiques en 2017 entre conseillers de Chambres d'agriculture, Léa Viret avait classé les différents intitulés de postes en 3 catégories :

Schéma 9. Schéma extrait du mémoire de Léa Viret (Viret, 2017)



Explication de l'outil

Au sein même d'une structure de développement agricole, des logiques de coopération devraient être mises en œuvre pour garantir une bonne efficacité du dispositif. L'animation d'un projet alimentaire de territoire requiert de nombreuses compétences variées qui peuvent être puisées dans les différentes ressources d'une même structure. La collaboration entre les différents postes de conseillers, entre les différents services de la structure, paraît donc nécessaire pour une vision globale du projet alimentaire.



Schéma 10. Schéma de l'outil de la collaboration interne entre conseillers

Le conseiller territoire, souvent en charge d'animer le réseau des acteurs d'un PAT, peut s'appuyer sur les compétences des autres conseillers plus spécialisés sur les circuits courts ou la restauration collective afin de mettre en place ces actions. Ses collègues qui travaillent généralement d'avantage avec les agriculteurs peuvent également lui donner des contacts pour mobiliser des producteurs. La coopération entre ces postes et services, l'échange de compétences et d'expertises ont souvent été mentionnés comme une méthode efficace pour joindre les acteurs de l'archipel urbain et les réseaux d'agriculteurs accompagnés par les conseillers agricoles.

Exemple(s) concret(s)

Exemple : collaboration entre les services de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône pour le PAT de la Métropole d'Aix Marseille Provence

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône est chargée de réaliser le diagnostic agri-alimentaire du PAT de la Métropole d'Aix Marseille Provence et du Pays d'Arles. Le référent Chambre du PAT qui mène le diagnostic et les autres actions en rapport avec le PAT a régulièrement recours aux autres services de la Chambre pour mener à bien ses missions. Il s'appuie sur leurs expertises, leurs méthodes, leurs contacts, etc. A titre d'illustration, le Pôle Aménagement du territoire travaille régulièrement avec le Pôle Valorisation/Diversification pour organiser des marchés de particuliers demi-gros « Halles Terres de Provence » qui se tiennent 3 fois par semaine, et qui concernent environ 110 000 visiteurs par an.

4.2.2 Créer des espaces de discussion sur le travail au sein des structures de développement agricole (en s'inspirant du dispositif CHANGER)

Nous avons déjà abordé la méthodologie du projet CHANGER sur laquelle s'est fondée le premier groupe d'échange organisé en juin 2019 avec une dizaine de conseillers agricoles. Au-delà des résultats de ce groupe qui se retrouvent dans les différents outils présentés dans cette partie, la méthodologie même du dispositif est intéressante et reproductible au sein de chaque structure.

Elle permet aux conseillers d'échanger pour s'adapter aux nouvelles situations de travail liées à l'émergence de la thématique alimentaire. Elle permet d'y répondre au mieux, notamment en termes d'implication des agriculteurs avec lesquels ils travaillent dans ces nouvelles problématiques.

4.2.3 Organiser des temps de concertation dédiés aux agriculteurs

Explication de l'outil

Un des freins qui est régulièrement mentionné par les conseillers à la participation agricole aux PAT est lié à la temporalité des actions du PAT, à court et long temps.

A court terme, se libérer toute une journée pour participer à un atelier de co-construction des objectifs ou d'un programme d'actions d'un PAT n'est pas toujours évident pour les agriculteurs en raison de leur surcharge de travail. De la même manière, la période estivale est synonyme de suractivité et n'est donc pas propice pour participer à d'autres activités. Il semble donc logique de **veiller à adapter les événements et actions d'un PAT aux contraintes du monde agricole**. Par ailleurs, il est important **d'organiser des temps d'échange exclusivement pour les agriculteurs**.

Exemple(s) concret(s)

Exemple : Le forum participatif d'évaluation du Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaine d'Agglomération (CAAP'Agglo) et de co-construction des axes de la future politique agricole et alimentaire de Douaisis Agglo

Pour sa journée bilan du CAAP'Agglo et de co-construction des objectifs de sa future politique agricole et alimentaire du 7 mai 2019, Douaisis Agglo a organisé deux temps distincts, à la demande des agriculteurs :

- Un premier temps où sont conviés partenaires, élus, acteurs citoyens pour échanger sur la politique agricole et alimentaire du territoire de 10h à 15h30
- Un deuxième temps d'échange organisé avec la Chambre d'agriculture dédié aux agriculteurs entre 18h et 20h

A long terme, il faut organiser des temps séparés, d'une part avec les acteurs institutionnels et d'autre part avec les agriculteurs.

Exemple(s) concret(s)

Exemple 1 : Extrait d'un entretien avec une conseillère de Métropole

« Les agriculteurs, on les mobilise entre fin novembre et fin mars ». « Dans l'animation et la concertation, il faut bien réfléchir à qui on invite par rapport aux objectifs de la réunion. Y'a des réunions qu'on fait avec les structures animatrices comme la Chambre d'agriculture ou les organisations de producteur, et des réunions qu'on fait avec des agriculteurs. Ce sont des temps différents. Là, si on mobilise les agriculteurs sur toutes les réunions de définition des enjeux etc., on les perd trop rapidement. Il vaut mieux travailler avec les structures et demain, lorsqu'il y aura des choses plus concrètes, on travaillera avec les agriculteurs. Il faut limiter le nombre de réunions avec des agriculteurs. Ce sont des entreprises, elles ont leur travail à réaliser. »

Exemple 2 : Réunion de co-construction des objectifs du PAT de la communauté de communes Somme Sud-Ouest avec les agriculteurs du territoire

Dans le cadre de sa mission d'animation du PAT de la communauté de communes Somme Sud-Ouest, la conseillère de la Chambre d'agriculture de la Somme a organisé une réunion de présentation du PAT exclusivement à destination des agriculteurs. Elle a envoyé les invitations par mail et a dû relancer plusieurs fois en insistant sur le fait qu'elle était disponible pour répondre à d'éventuelles questions par téléphone. Certains agriculteurs l'ont donc rappelé pour discuter de cette réunion. Elle raconte que lors des premiers appels, elle présentait le PAT de manière générale mais n'était pas convaincue par cette manière de faire. Elle a donc décidé de changer son discours et de montrer à ces interlocuteurs l'intérêt de cette réunion et du PAT pour eux. « Pour moi, c'est le moment où ils ont des choses à dire. C'est le moment de s'exprimer ». Le PAT est selon elle un moyen pour les agriculteurs d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations vis-à-vis de l'agriculture du territoire.

Une dizaine d'agriculteurs aux profils divers (AB, vente en filière longue, filière courte, etc.) sont donc venus. Parmi les participants, certains élus étaient présents. Lorsque la conseillère leur a présenté le diagnostic, ils ont « mis de côté leur différence et exprimé leur ressenti ». La conseillère et les autres animateurs ont demandé de choisir parmi les enjeux présentés lesquels étaient particulièrement important pour les agriculteurs. Quelques enjeux ont été identifiés :

- Favoriser l'entraide et le partage entre agriculteurs (mutualisation de matériel, transport, etc.)
- Promouvoir la communication et créer du lien entre la production et la consommation
- Retrouver du lien sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en circuit de proximité
- Promouvoir l'éducation alimentaire
- Approvisionner la restauration collective en produits locaux

Point(s) de vigilance

- ⇒ Ces temps d'échange exclusivement avec les agriculteurs ne doivent pas empêcher une intégration des agriculteurs plus globale à la dynamique du projet territorial, au côté des autres acteurs. Les agriculteurs sont des producteurs, mais également des citoyens, des parents, des « mangeurs », et doivent donc être invité à participer à tous les débats autour des autres dimensions de l'alimentation que la production agricole.

4.3 Préconisation au niveau des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs

Il semble important de consacrer une partie du diagnostic du territoire à l'identification des différents groupes d'agriculteurs.

Jean Pierre Darré consacre deux significations au terme de « groupe » (Ruault & Soulard, Permanence et renouveau des collectifs en agriculture. L'actualité de la pensée de Jean Pierre Darré, 2015) :

- Un groupe est un **milieu d'interconnaissance**, c'est « l'ensemble des individus qui sont en relation au quotidien dans l'exercice de leurs activités professionnelles et

développent au travers de ces relations des coopérations matérielles et sur le plan des idées »

- Un groupe peut être un **collectif constitué de manière intentionnelle** pour résoudre un problème quelconque. Il s'agit notamment d'une nouvelle approche du développement en agriculture avec l'apparition de ces collectifs qui ont pour but d'être des lieux de production de connaissance

Il est donc important de connaître à la fois les réseaux d'agriculteurs qui partagent les mêmes pratiques et visions de l'agriculture et du territoire pour comprendre leurs points de vue vis-à-vis de l'alimentation ainsi que les collectifs d'agriculteurs qui mènent ensemble une réflexion collective du développement agricole.

4.3.1 Identifier et connaître les réseaux professionnels agricoles du territoire

Il semble pertinent d'identifier les réseaux sociotechniques et socioprofessionnels dans lesquels sont insérés les différents agriculteurs d'un territoire. Sur le territoire de la Métropole de Montpellier, Nabil Hasnaoui Amri distingue trois « groupes » d'agriculteurs que sont les viticulteurs néo-corporatistes, les néo-maraîchers et les éleveurs pastoraux (Hasnaoui Amri, 2018). Réutiliser les critères de distinction de ces groupes permettrait de comprendre leurs conditions de participation des différents groupes d'agriculteurs aux politiques agricoles et alimentaires de territoire.

Exemple : Diffusion d'un questionnaire à destination des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs sur les projets alimentaires territoriaux et autres politiques agricoles et alimentaires de territoire

Contexte

Terres en villes, avec l'appui de TRAME également ONVAR, a élaboré un questionnaire accessible en ligne ou sous format Word dans le but de recueillir quelques avis et points de vue du monde agricole sur les politiques et projets alimentaires de territoire. En effet, si le projet ONVAR porte sur les modalités d'implication des agriculteurs mis en place par les conseillers, il est évident que les préconisations de prise en compte des avis des agriculteurs sur les politiques alimentaires s'appliquent aussi pour le projet ONVAR. Autrement dit, il est essentiel d'avoir un aperçu de ce que le monde agricole dans sa diversité connaît et pense des politiques territoriales en matière d'alimentation pour qu'il soit mieux intégré à ces démarches.

C'est dans cet objectif que nous avons créé un questionnaire exclusivement à destination des agriculteurs. Ce questionnaire ne prétend pas être un matériau d'enquête suffisant pour mener une recherche approfondie sur les perceptions des mondes agricoles vis-à-vis des politiques agricoles et alimentaires de territoire. Ce n'est qu'un début de prise en compte de la diversité des politiques, des territoires, et des points de vue lié notamment à la diversité des agriculteurs et agricultures que le questionnaire peut atteindre.

Présentation

Ce questionnaire se divise en cinq parties comportant chacune une série de questions.



Dans la partie « votre exploitation », nous cherchons à avoir un rapide aperçu du système de production de l'agriculteur en posant des questions sur la taille de l'exploitation et son type de production agricole. La commercialisation de la production est également un élément important que nous avons souhaité intégrer car cela peut avoir une influence sur le degré de connaissance et d'intérêt pour les circuits courts et de proximité. Comme ce questionnaire a été diffusé via des réseaux et collectifs d'agriculteurs, nous avons ajouté une partie sur les types de collectifs dans lesquels l'agriculteur pourrait être engagé, son territoire, et les activités éventuelles de ce collectif. Ses pratiques de commercialisation et son appartenance à un ou des collectif(s) institué(s) ont également un impact sur sa vision de l'alimentation. Nous avons souhaité consacrer une petite partie du questionnaire sur les PAT simplement pour demander à l'agriculteur s'il connaît le dispositif et s'il exprime une opinion vis-à-vis de ce dernier. Enfin, la partie « vous » permet, si l'agriculteur l'accepte, de connaître son identité, son identité de genre et sa volonté d'être informé des activités de Terres en villes et du projet ONVAR.

Diffusion

Élaboré avec TRAME méta-réseau composé de fédérations de collectifs d'agriculteurs comme la FnGEDA, ce questionnaire a été envoyé à une dizaine de salariés de TRAME qui l'ont ensuite diffusé dans leurs réseaux d'acteurs et d'agriculteurs en région.

L'objectif était d'obtenir une diversité d'agriculteurs en termes de systèmes de production et de modes de commercialisation. Cependant, nous savions que ce choix de diffusion, via des réseaux d'agriculteurs aux pratiques convergentes voire similaires (appartenance à un collectif, etc.) nous donnerait une certaine homogénéité dans les réponses.

Résultats

- ✓ Six réponses
- ✓ Une diversité de profils d'agriculteurs

« Votre exploitation »

L'ensemble des enquêtés ayant répondu au questionnaire commercialisent **au moins une partie de leur production en vente directe aux consommateurs ou en circuits de proximité**. Cela est probablement dû au mode de diffusion que nous avons privilégié, via des collectifs organisés d'agriculteurs probablement sensibles à ces types de débouchés.

« Alimentation »

La plupart des participants souhaiterait contribuer à la politique alimentaire de leur territoire, mais parmi eux, pas tous ne se sentent vraiment concernés.

A l'échelle territoriale, avec quels acteurs?

Acteurs du monde agricole:

	1	2	3	4
La chambre d'agriculture		X		
Les organismes de développement agricole (CIVAM, ADEAR...)				X
Les collectifs d'agriculteurs (associations, CUMA, GEDA...)		X		
Les coopératives agricoles			X	

Collectivités territoriales:

	1	2	3	4
La commune	X			
L'intercommunalité		X		
Le département				X
La région				X

Les acteurs de la société civile:

Aucun

Au niveau des acteurs territoriaux les plus pertinents pour conduire une politique alimentaire, la plupart des agriculteurs ayant répondu au questionnaire considèrent que la commune et l'intercommunalité sont les acteurs territoriaux les plus pertinents pour mettre en œuvre une politique alimentaire. Au niveau des structures de développement agricole, ce sont les collectifs d'agriculteurs qui rencontrent le plus de « vote » pertinent (en 1^{ère} ou 2^{ème} position).

« PAT »

En revanche, la majorité des participants ne connaissent pas le dispositif PAT. Ceux qui le connaissent sont soit impliqués dans un PAT (un agriculteur), ou ont un avis tranché (un agriculteur), en l'occurrence négatif. Cela peut montrer que le dispositif reste peu connu de la profession agricole. L'expression de l'avis négatif confirme certaines opinions sceptiques vis-à-vis des PAT du fait notamment de leur manque d'opérationnalité puisque l'agriculteur concerné parle d'un dispositif « consommateur de fond public sans avenir et sans résultats sur l'économie réelle ».

« Vous »

- 3 agricultrices
- 2 agriculteurs
- 1 ne souhaite pas répondre

Limites

- Trop faible quantité de réponses pour une analyse vraiment approfondie
- Diffusion en période estival
- Mode de diffusion restreint

La notion de « têtes de réseaux » peut être utile pour identifier des acteurs clés susceptibles de mobiliser les réseaux auxquels ils appartiennent.

Exemple(s) concret(s) : L'identification des agriculteurs « têtes de réseaux » informels à l'interface entre les réseaux d'agriculteurs

Exemple 1 : Extrait d'une intervention d'un conseiller de Chambre d'agriculture lors du groupe d'échange

« On a tiré quelques enseignements de notre mobilisation des agriculteurs. Il faut distinguer les têtes de réseaux formelles des têtes de réseaux informelles. Au sein du territoire on a « 2 pôles bio ». Un pôle bio est structuré autour d'un agriculteur leader, un agriculteur qui a permis à des jeunes de s'installer en les aidant à trouver le foncier, et tout le reste. On en a identifié deux. C'est une action que la Chambre ou la collectivité aurait bien aimé revendiquer, mais ça s'est fait tout seul. L'agriculteur qui était très impliqué dans son village, il est allé voir tous les anciens du village en disant « tu sais y'a tel jeune qui veut s'installer, il faut que tu l'aides, ta terre tu n'en fais rien donc donne là ». Cet agriculteur a fait tout le boulot à notre place. Lui, c'est une tête de réseau, il faut absolument l'impliquer dans le PAT. Au même titre, on a la même chose du côté de la région d'expédition, où on a 2 frères qui ont développé le bio à l'export. En parlant à leur voisin en disant « tu sais moi le bio je commercialise en Hollande c'est génial », ça a permis au bio de se développer. Ça c'est des têtes de réseaux informelles qu'il est important de mobiliser. »

Point(s) de vigilance

Certains conseillers mettent en garde vis-à-vis des têtes de réseaux « formelles », représentants politiques, associatifs, qui peuvent être clivantes.

Exemple 2 : Extrait d'une intervention d'un conseiller-animateur d'un CETA lors du groupe d'échange

Je distingue les moteurs « têtes de réseaux » de l'agriculteur qui veut s'impliquer parce qu'en général la tête de réseau est souvent un peu impliquée politiquement, etc. Malheureusement ça peut être plus clivant que rassemblant. Je le vois à 30 au magasin, on commence à avoir des divergences qu'on n'avait pas au début lorsque nous étions que 10. On a notre AG qui va arriver et il va peut-être falloir revenir aux fondamentaux.

4.3.2 Utiliser une grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs

Il est aussi préconisé de connaître les différents collectifs d'agriculteurs institués d'un territoire, qu'ils soient formels ou informels. Dans son rapport, Léa Viret avait déjà établi une grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs (Viret, 2017). Cette grille permet de comprendre la place des différents collectifs d'agriculteurs dans le dynamisme d'un territoire sur les nouvelles questions du développement agricole.

4.3.3 Suivre une méthodologie de constitution d'un collectif d'agriculteurs inspirée de la sociologie de la traduction

Les travaux de Michel Callon sur le processus de construction d'un réseau d'acteurs sont éclairants pour analyser certaines actions des conseillers en matière d'accompagnement des agriculteurs dans un projet alimentaire. (Callon, 1986). Le tableau ci-dessous reprend les quatre étapes de la constitution d'un réseau d'acteurs avec des actions décrites par une salariée d'organisme de développement agricole pour accompagner un collectif d'agriculteur dans la création et la gestion d'un magasin de producteurs.

Tableau 5. Tableau d'illustration de la méthodologie de constitution d'un réseau d'acteurs avec les situations d'une salariée d'organisme de développement

Étapes	Définitions (Goulet, 2008)	Illustrations
1) Problématisation	<ul style="list-style-type: none"> - Poser dans un premier temps un problème - Faire prendre conscience à un certain nombre d'acteurs qu'ils sont concernés par ce problème, et que tous peuvent trouver satisfaction au travers d'une solution que les traducteurs sont en mesure de proposer 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action de « porte à porte » menée par deux techniciennes de la Chambre d'agriculture et de la collectivité pour mobiliser des agriculteurs ✓ Faire remonter les préoccupations des agriculteurs et co-construire avec eux un programme d'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs (après un travail de mobilisation des agriculteurs par des techniciennes de la Chambre d'agriculture et de la collectivité)
2) Intéressement	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en relation des agriculteurs animés par la même envie de créer un magasin
3) Enrôlement	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des négociations multilatérales, des coups de forces ou de ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Co-animer la formation en binôme complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur maîtrisant les techniques d'animation - Une animatrice expérimentée et ayant une position crédible et légitime pour les agriculteurs en tant qu'ancienne agricultrice ayant participé à la création de nombreux magasins de producteurs

		✓ Construire la réflexion collective, synthétiser les échanges
4) Mobilisation des alliés	- Rendre mobile des entités qui ne l'étaient pas	✓ Structurer les relations partenariales entre les structures durant la formation

D'autres démarches souvent évoquées par les conseillers tout au long du projet ONVAR 2019 sont à valoriser pour accompagner un collectif d'agriculteurs.

L'identification et la mobilisation d'agriculteurs moteurs

Beaucoup de conseillers parlent de s'appuyer d'abord sur des agriculteurs « moteurs » pour mettre en place des actions innovantes de changement de pratiques ou liées à l'alimentation par exemple. En effet, certains agriculteurs se démarquent des autres par leur envie de s'engager, d'innover, de prendre des risques. Ces agriculteurs sont moteurs et permettent de lancer des projets de petite taille, marginaux, mais qui par leur succès fédéreront par la suite d'autres agriculteurs. Pour un conseiller, il est donc important de les repérer et de les accompagner pour mener une ou plusieurs action(s) pilote(s).

Exemple : Organisation d'une réunion pour discuter du projet de création d'un magasin de producteur par un conseiller-animateur d'un CETA)

Un conseiller-animateur de CETA relate son expérience d'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs. Dans le cadre des échanges réguliers qu'il a avec les agriculteurs adhérents, il avait repéré un noyau d'agriculteurs motivés pour monter un magasin de producteurs et a organisé une première réunion pour discuter de l'idée. « *On était entre 10 et 15, je considère qu'à 10-15 c'est bon. A 2-3, ce n'est pas la peine.* » TRAME est intervenu avec ces techniques d'animation pour faire émerger les idées sur ce collectif, ce qui a beaucoup plu aux agriculteurs. Aujourd'hui, une trentaine d'agriculteurs commercialisent tout ou partie de leur production au magasin.

La mise en place d'une ou plusieurs action(s) pilote(s)

Une des limites des PAT qui est fréquemment pointées par les conseillers et d'autres acteurs est le manque d'opérationnalité du dispositif. Pour mobiliser les agriculteurs, il est important de montrer la visée opérationnelle d'un PAT en mettant en place une ou plusieurs action(s) pilote(s). Cela permet de démontrer aux élus et agriculteurs du territoire la faisabilité de ce type de projets. Lorsqu'une action pilote est lancée et devient solide, comme la création d'un magasin de producteurs ou une action d'agritourisme, elle attire de nouveaux publics agricoles.

Exemple : L'opération d'agritourisme « De Ferme en Ferme » par le CIVAM de l'Hérault¹⁰

¹⁰ Pour en savoir plus : <https://www.defermeenferme.com/departement-34-herault>

Le CIVAM de l'Hérault a mis en place une opération d'agritourisme nommée « De Ferme en Ferme », dans laquelle des agriculteurs deviennent des paysans hôtes et accueillent des visiteurs. L'opération a commencé avec une dizaine d'agriculteurs. Aujourd'hui, une cinquantaine d'agriculteurs sont impliqués dans la démarche.

L'accompagnement à la formalisation d'un collectif d'agriculteurs

Certains conseillers préconisent vivement de ne pas chercher à mobiliser les agriculteurs sans que la problématisation de l'action à laquelle ils sont invités à participer ne soit faite. Mobiliser des agriculteurs pour approvisionner une cantine scolaire consiste d'abord à diagnostiquer les besoins spécifiques de la cantine en matière de volumes et de prix par exemple, pour ensuite s'adresser aux agriculteurs les plus susceptibles d'être intéressés.

De la même manière, un projet présenté lors d'une réunion organisée exclusivement pour les agriculteurs d'un territoire doit répondre à un problème particulier et engager une action précise. Le groupe d'agriculteurs auxquels s'adresse le conseiller doit être clairement identifié. Cette étape est largement simplifiée lorsque les individus du groupe se connaissent et lorsque le conseiller connaît bien les agriculteurs. C'est pourquoi, lorsque le groupe d'agriculteurs intéressé est identifié, il est préférable de lui proposer d'aller vers la constitution d'un collectif d'agriculteurs formel sous la forme d'une association, d'un GIEE, d'une coopérative, etc. C'est un élément sur lequel certains conseillers ont beaucoup insisté. L'accompagnement vers la création d'une association ou d'une coopérative par exemple permet au groupe de se pérenniser, de mieux communiquer, et de devenir un interlocuteur unique auprès des collectivités et des autres acteurs du territoire qui pourront ainsi mieux prendre en compte le collectif dans leurs politiques, leurs projets, leurs actions.

Exemple : Accompagnement par un conseiller de Chambre d'agriculture d'un groupe d'éleveurs par l'intermédiaire d'un syndicat de race vers la commercialisation locale

Quelques bouchers de l'agglomération grenobloise souhaitaient s'approvisionner en produits locaux. Le **syndicat de la boucherie** s'est adressé à la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) pour leur parler de cette hausse de la demande en viande local et de la volonté de ces bouchers de s'adapter à cette demande. Une technicienne de la CCI a donc contacté l'équipe salariée de la Chambre d'agriculture qu'elle connaissait et le conseiller s'est chargé de contacter le syndicat de race. Il a indiqué que 4 bouchers formulaient une demande sur tel produit et le syndicat a répondu qu'ils allaient essayer d'y répondre. Au départ, 14 éleveurs étaient intéressés pour répondre à cette demande. « On fait d'un côté la construction du projet très opérationnel, et en complément la constitution du groupe ». Ensuite « on va s'intéresser aux GMS pour étendre leur champ commercial et leur professionnalisation ». Le conseiller a aidé le collectif à créer une association. Aujourd'hui, l'éleveur membre de l'association vend l'animal vivant à cette association qui s'occupe ensuite de tout le reste.

L'animation de collectif d'agriculteurs

La constitution du collectif ne suffit pas en soi, l'objectif étant qu'il devienne véritablement autonome dans la conduite de son projet. L'accompagner dans ce processus d'autonomisation est donc essentiel. C'est une des missions phares du méta-réseau TRAME et notamment de la FnGEDA d'accompagner à l'autonomisation des collectifs d'agriculteurs. Plusieurs conseillers considèrent que ce doit être un des objectifs finaux du rôle de la Chambre d'agriculture également.

Plusieurs stratégies d'animation de collectifs ou réseaux d'agriculteurs favorisent la pérennisation de l'engagement des agriculteurs dans ces projets, comme le fait de visiter régulièrement les exploitations des uns et des autres afin d'établir une relation de confiance entre le conseiller et les agriculteurs. Les conseillers peuvent également organiser régulièrement des groupes de travail pour se tenir au courant et être en adéquation avec les préoccupations et envies des agriculteurs.

Exemple : Extrait d'une intervention d'un conseiller de CETA lors du groupe d'échange

*« Pour l'atelier de transformation ou le magasin, par rapport à la présence qu'on a sur le terrain, nous on a 63 adhérents, moi je mets un visage sur les 63 et je suis déjà allé chez les deux tiers des adhérents, boire un café, manger, sur le terrain. **Et ça, c'est vraiment le travail d'animateur, de notion de présence sur le terrain.** »*

RECOMMANDATIONS POUR LA FIN DU PROJET ONVAR

- ⇒ Définir et se focaliser sur quelques territoires en particulier
- ⇒ Former des groupes de territoires aux caractéristiques similaires (spécificités démographiques, réseaux d'agriculteurs, etc.)
- ⇒ Mener une enquête sociologique auprès des agriculteurs de ces territoires

CONCLUSION ET PRISE DE RECUL

Ce stage s'achève alors que l'étude de la problématique de la participation agricole aux PAT et la formulation de recommandations en sa faveur est à poursuivre. Fondées sur les trois niveaux de compréhension de cette problématique, identifiées dans le précédent stage ONVAR et approfondies dans ce rapport, les pistes de réflexions présentées ici proviennent de sources diverses. La brève étude bibliographique menée sur le conseil et le développement agricole, les politiques territoriales, l'utilisation de concepts de la sociologie des réseaux et de la traduction a été complétée par l'analyse de cas particuliers permise grâce à la conduite d'entretiens, à l'animation d'un groupe d'échanges et aux multiples rencontres des acteurs sur leur territoire qu'a généré ce stage (à Douai, Amiens, Le Havre, Bourg-en-Bresse, Rennes, Besançon, Aix-en-Provence).

En revanche, dans la littérature scientifique comme dans les études de cas, il était difficile d'apporter des éléments de réponse plus précis pour répondre à la problématique. Le cadrage de l'action du projet ONVAR à la fois trop vaste pour ce qui est des « modalités d'implication des agriculteurs » et précis puisqu'elles ne concernent que « les PAT » a entraîné un élargissement de notre domaine d'étude. Dans la bibliographie, c'est la problématique de la participation agricole aux projets territoriaux au-delà de l'alimentation qui est surtout investie, tandis que dans les échanges avec les conseillers du réseau traitant des questions d'alimentation, la plupart des méthodes décrites pour impliquer les agriculteurs concernent des projets alimentaires axés principalement sur la filière alimentaire. Cet aspect de l'alimentation locale n'est pas le seul champ d'action que peut investir un PAT. Il y a cinq autres champs à prendre en compte que sont que la nutrition santé, l'accessibilité sociale, la culture et gastronomie, l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme (RnPAT, 2018). La participation des agriculteurs à la construction d'objectifs et d'actions concernant ces autres champs fait également partie de la problématique du projet ONVAR.

Par ailleurs, nous n'avons pu suivre scrupuleusement la méthodologie choisie initialement pour les entretiens et le groupe d'échange basée sur l'approche par la situation de travail détaillée dans les travaux du dispositif CHANGER. Cette méthodologie qui consistait à étudier en entretien ou collectivement les situations durant lesquelles les conseillers mettaient en œuvre des méthodes efficaces d'accompagnement d'agriculteurs dans les PAT, s'est heurté à plusieurs freins. Il y avait finalement peu de situations de mobilisation d'agriculteurs dans le cadre précis de PAT.

Cependant, le renouvellement des objectifs du projet CHANGER et de point de vue méthodologique qui se base sur une approche plus qualitative et sur l'identification d'outils dits « in situ » montrent que le projet ONVAR prend la bonne direction pour produire des ressources utiles aux conseillers du réseau chargés d'animer les PAT. La formulation d'outils méthodologiques « universels » ou « clés en main » bien que fondés sur des sources théoriques ou des cas pratiques ne fait plus parti des résultats attendus du projet.

Si le dispositif des PAT est répandu et qu'on retrouve des démarches projet convergentes dans les territoires, leur particularité démographique, économique, géographique, la particularité de leur projet, de leur archipel agricole et territorial, jusqu'à la particularité des structures de développement agricole et territorial et des conseillers en charge de l'animation

du projet sont à prendre en compte. C'est la raison pour laquelle l'échange d'expériences autour de situations est plus enrichissant que la formulation de « recette toute faite » prête à être appliquée sur tout type de territoire. C'est la démarche propre de Terres en villes de devenir un lieu ressources pour tous ses membres, et de mettre en réseau l'ensemble de ces acteurs politiques agricoles et alimentaires de territoire.

TRAVAUX CITES

- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 112.
- Bonnefoy, S., & Brand, C. (2014). Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire: de l'agriculture à l'agri-alimentaire. *Géocarrefour*, 95-103.
- Brives, H. (2008). L'évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d'agriculture. *POUR*, N°196-197, pp. 208-219.
- Callon, M. (1986). Elements pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948)*, 36, 169-208.
- Cerf, M., Omon, B., & Guillot, M.-N. O. (2013). *Guide "L'Agroseil" - Vademecum pour échanger sur le métier de conseiller ou animateur en agronomie*. RMT Systèmes de culture innovants.
- Chiffolleau, Y. (2001). *Réseaux et pratiques de l'innovation en milieu coopératif, sous la dir. de Alain Degenne*. Paris: Paris 5.
- Compagnone, C., Auricoste, C., & Leméry, B. (2009). *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques?* Dijon et Paris: Educagri Editions et Editions QUAE.
- Darré, J. P., Le Guen, R., & Lemery, B. (1989). Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Economie rurale*, N°192-293.
- Esposito-Fava, A. (2010). *Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? une analyse à partir des cas du parc naturel régional du marais du cotentin et du bassin, de métropole savoie et de rovaltain*. Thèse Université Joseph-Fourier Grenoble I.
- Facchini, F., & Magni-Berto, R. (2009). Le syndicalisme agricole. *Economie rurale*, 312, 7-13.
- Goulet, F. (2008). *L'innovation par retrait: reconfiguration des collectifs sociotechniques et de la nature dans le développement des techniques culturelles sans labour*. Grenoble: Thèse de doctorat en sociologie, école doctorale "Science de l'Homme, du Politique et du Territoire".
- Hasnaoui Amri, N. (2018). Nabil HASNAOUI AMRI : soutenance de thèse en géographie / aménagement de l'espace (2018).
- Hasnaoui Amri, N. (2018). *Participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale. Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole*. Thèse sous la dir. de Christophe Soulard et Laura Michel, Montpellier 3.
- Hervieu, B., & Purseigle, F. (2013). *Sociologie des mondes agricoles*. Paris: Armand Colin.
- Jarrige, F., & al., e. (2006). La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 393-414.

- Labarthe, P. (2006). *La privatisation du conseil agricole en question : évolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas)*. Thèse en sciences économiques sous la dir. de Catherine Laurent.
- Laurent, C., Cerf, M., & Pasquier, C. (2002). Le conseil en agriculture : un investissement immatériel entre développement sectoriel et développement territorial. *Géographie Economie Société, 4*, 131-153.
- Léger, F., Vollet, D., & Urbano, G. (2006/3). Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française. *Revue Internationale des Sciences Administratives, 72*, 405-419.
- Michel, L., & al. (2018). Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale. *Revue européenne des sciences sociales*.
- Muller, P. (1990). Les politiques publiques. *QSJ*.
- Olry, P. (s.d.). *CasDar CHANGER - Retour sur les dispositifs. Une plus value du CasDar 5365* . Contribution AgroSup Dijon.
- Omon, B., & al., e. (2019). Echanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie. *Innovations Agronomiques, 367-383*.
- Orly, P. (. (s.d.). *CasDar CHANGER - Retour sur les dispositifs. Une plus value du CasDar 5365*. Contribution AgroSup Dijon.
- Petit, S., Barthès, C., & Lémery, B. (2010). Les Chambres d'agriculture à l'épreuve du territoire. *Communication au colloque SFER "Conseil en agriculture: acteurs, marchés, mutations"*. AgroSup Dijon.
- Rémy, J., Brives, H., & Lemery, B. (2006). *Conseiller en agriculture*. Editions Quae.
- RnPAT. (2018). *Co-construire votre projet alimentaire territorial. Repères et points de vigilance*.
- Ruault, C., & Soulard, C. (2015). *Permanence et renouveau des collectifs en agriculture. L'actualité de la pensée de Jean Pierre Darré*.
- Ruault, C., & Soulard, C. (2015). Permanence et renouveau des collectifs en agriculture. L'actualité de la pensée de Jean Pierre Darré.
- Soulard, C.-T. (2014). *Pratiques, politiques publiques et territoires: construire une géographie agricole des villes*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Strum, S., Callon, M., Latour, B., & Akrich, M. (2013). *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*. Presses des Mines via OpenEdition.
- Viret, L. (2017). *Evaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole. Identification des points clefs pour la formulation des outils méthodologiques*. Paris: Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur AgroParisTech.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire à destination des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs

Questions sur votre exploitation

Production agricole (cocher les cases correspondantes avec « X ») :

Productions	
<input type="checkbox"/>	Grandes cultures
<input type="checkbox"/>	Maraîchage
<input type="checkbox"/>	Elevage
<input type="checkbox"/>	Polyculture élevage
<input type="checkbox"/>	Arboriculture
<input type="checkbox"/>	Viticulture
<input type="checkbox"/>	Autre :

Surface de l'exploitation (en hectares) :

Principaux modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	
<input type="checkbox"/>	Filières longues
<input type="checkbox"/>	Vente directe consommateurs
<input type="checkbox"/>	Autres circuits de proximité

Questions sur votre collectif d'agriculteurs

Êtes-vous dans un collectif d'agriculteurs ? Entourer la réponse : OUI / NON

Si oui, dans quel type de collectif d'agriculteurs êtes-vous (cocher la/les réponse(s) ?

Types de collectif	
<input type="checkbox"/>	GEDA
<input type="checkbox"/>	CUMA
<input type="checkbox"/>	GIEE
<input type="checkbox"/>	Autre association
<input type="checkbox"/>	Collectif informel
<input type="checkbox"/>	Autre :

Sur quel territoire est implanté le collectif ?

.....

Quelle est la date de création du collectif (indiquez au moins l'année) ?

Combien ce collectif compte-t'il d'adhérents/membres ?

Quelles sont les principales activités du collectif ?

.....
.....

Quelles sont les principales thématiques traitées par le collectif ?

.....
.....

Questions générales sur l'alimentation

Votre collectif travaille-t'il sur la thématique « alimentation » ? Si oui, comment ?

.....

Pour les collectifs qui traitent de la thématique "alimentation", comment cette thématique est-elle arrivée et quels en sont les objectifs ?

.....
.....

Pour les collectifs qui ne traitent pas de la thématique "alimentation", abordez-vous le sujet entre vous ? Trouvez-vous cela pertinent de parler d'alimentation dans un dans votre collectif ? Pourquoi ?

.....
.....

Si vous deviez participer à une action agri-alimentaire* de votre territoire, par quels types d'action seriez-vous intéressé.e ? Et comment ? Cocher la réponse avec un « X ».

	Non intéressé.e	Un peu intéressé.e	Intéressé.e	Très intéressé.e
Création d'une marque collective pour promouvoir les produits locaux				
Approvisionnement de la restauration collective				
Création/gestion d'un magasin de producteurs				
Création/gestion d'un atelier de transformation collectif				
Préservation du foncier agricole/de l'activité agricole				
Développement de l'AB/des pratiques agroécologiques				

**Action agri-alimentaire : projet relatif au développement agricole et/ou aux différents champs de l'alimentation (filière alimentaire, nutrition-santé, accessibilité sociale de l'alimentation, culture et gastronomie, environnement, aménagement et urbanisme)*

Souhaitez-vous contribuer à la politique alimentaire de votre territoire ? Souligner la réponse : OUI / NON

Si oui, sur quel(s) aspect(s) ? Cocher la réponse avec un « X ».

Aspects	
	La définition des objectifs
	La définition des actions
	La mise en œuvre des actions
	Le suivi et l'évaluation
	Autre :

Si oui, comment ? Cocher la réponse avec un « X ».

	Individuellement
	Dans le cadre du collectif
	Dans le cadre d'un groupe de travail spécifique
	Autre :

Si vous deviez être représenté, par qui souhaiteriez-vous l'être ? Vous pouvez également indiquer « Personne ».

.....

Selon vous, quelles sont les échelles les plus pertinentes pour construire une politique alimentaire ? Classer de 1 à 4 (1 : l'échelle la plus pertinente / 4 : l'échelle la moins pertinente)

	L'échelle territoriale
	L'échelle nationale
	L'échelle européenne
	L'échelle internationale

A l'échelle territoriale, quels acteurs vous semblent les plus pertinents pour participer à la mise en place d'une telle politique dans chaque catégorie ? Classer de 1 à 4 (1 : l'échelle la plus pertinente / 4 : l'échelle la moins pertinente)

Acteurs du monde agricole	
	La Chambre d'agriculture
	Les organismes de développement agricole (CIVAM, ADEAR...)
	Les collectifs d'agriculteurs (associations, CUMA, GEDA...)
	Les coopératives agricoles

Classer de 1 à 4 (1 : l'échelle la plus pertinente / 4 : l'échelle la moins pertinente)

Collectivités territoriales	
	La commune
	L'intercommunalité
	Le département
	La région

Cocher avec un « X »

Les acteurs de la société civile	
	Les associations de consommateurs (AMAP...)
	Les associations environnementales (CPIE, LPO, ...)

	Les associations citoyennes
	Aucune

Questions sur le dispositif du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Connaissez-vous le dispositif PAT ? Souligner la réponse : OUI / NON

Si oui, répondez aux questions 22, 23, 24 :

Y a-t-il un PAT en cours sur votre territoire ? Souligner la réponse : OUI / NON

Si oui, êtes-vous impliqué.e dans ce PAT ? Souligner la réponse : OUI / NON

Que pensez-vous des PAT ?

.....

Questions vous concernant

Nom :

Prénom :

Âge :

Genre : F / H / Ne souhaite pas répondre

Si vous souhaitez être tenu.e au courant des résultats de ce questionnaire et/ou de la suite des travaux de Terres en villes sur ce sujet, indiquez votre adresse e-mail :.....

Annexe 2 : Exemple de grille d'entretien

Thématiques	Sous-thématiques	Éléments à aborder	Pré remplissage	Intitulé de la question
Métier du conseiller	Activités du conseiller	Nom de la fonction, du service, missions	Direction énergies environnement risques - Pôle environnement biodiversité - technicien forêt-agriculture	- Quelles sont vos missions en tant que ... ? Avec quels autres directions/services travaillez-vous ... ? Sur quel sujet en particulier ? Rôle dans la mise en place des groupes locaux dans chaque commune (techniciens de Chambre, de Nantes Métropole et de la commune)
	Activités du conseiller/des conseillers dans le PAT/sur l'alimentation	Missions dans le cadre du PAT, nombre de postes sur le PAT		- Quelles sont vos missions particulières dans le cadre du PAT ? Combien de personnes à la Métropole travaille sur le PAT ? A la Chambre ?
	Relations avec les agriculteurs	Types/fréquence des contacts avec les agriculteurs Dispositifs d'accompagnement des agriculteurs dans le PAT	Durant la période 2009/2017, près de 450 hectares ont ainsi été défrichés et 30 exploitations agricoles installées avec l'accompagnement de Nantes Métropole.	- Est-ce que vous pourriez me raconter concrètement comment se passe une procédure d'accompagnement de porteur de projet dans son installation ? (cf. différentes étapes)
	Types d'agriculteurs	Collectifs ou non ; réseaux		- Est-ce que vous travaillez avec des collectifs d'agriculteurs (groupement/associations de producteurs type GAB, GIEE, etc.) Se connaissent-ils ?
	Evolution du métier	Entrée alimentaire du conseil		-Est-ce que vous avez constaté des changements notables avec l'émergence de la thématique alimentaire dans la pratique de votre métier ?

Projet alimentaire territorial	Histoire et phases du PAT	Installation de la maîtrise d'ouvrage Gouvernance initiale Etat initial Co-construction stratégie alimentaire Formalisation de la stratégie et du programme d'action Mise en œuvre, suivi et évaluation		- Où en est le PAT aujourd'hui ? Quelle place le défrichage et l'action foncière a dans le PAT ? Quelles autres actions/enjeux mis en avant à part le défrichage et l'installation agricole ? Que pensez-vous du PAT (continuation de ce qui se faisait ou réel impulsion de nouvelles initiatives)?
Relations de la Chambre d'agriculture et Nantes Métropole	Partenariat	Perception du partenariat	CdA et Nantes Métropole "travaillent conjointement pour accompagner le développement de l'agriculture, etc."	- Vous, que pensez-vous du partenariat historique avec la Chambre ? Est-ce un moteur pour la mise en œuvre d'un développement agricole ambitieux ? Ou un frein qui limite le partenariat avec d'autres organismes et d'autres agriculteurs ?
	Co-pilotage sur le défrichage		Assistance technique co-méné par CdA et Nantes métropole : - Orientation de la production au regard du site/attentes du propriétaire - Recherche/sélection de porteurs de projet adaptés - Expertise environnemental - Descriptif des travaux de défrichage - Préparation de convention de partenariat - Assistance juridique pour la signature du bail Aides financières : Nantes Métropole (14 000€/projet) / CdA Mise en relation porteur de projet	- Qui fait plutôt quoi ? (Chambre plutôt dans l'orientation de la production au regard du site/attentes du propriétaire)? Métropole dans la recherche et la sélection de porteurs de projets ? Qui fait l'expertise environnemental ? Etc.

			avec propriétaire Suivi des mutations foncières dans ces zones prioritaires réservées aux usages agricoles	
Groupe de travail et acteurs du développement agricole sur le territoire de Nantes Métropole	CAP44	Rôle concret		Que fait le CAP 44 dans le cadre du défrichage et du PAT ?
	CIAP	Rôle concret		Que fait le CIAP dans le cadre du défrichage et du PAT ?
	GAB	Rôle concret		Que fait le GAB dans le cadre du défrichage et du PAT ?
	Terres de liens	Rôle concret		Que fait Terres de liens dans le cadre du défrichage et du PAT ?
Autres projets	Agence de l'eau ?		Plan Neptune ?	Que faites vous dans le cadre d'autres projets comme le plan Neptune ? Avec quels acteurs (agence de l'eau?) êtes vous associé et pour quelle répartition du travail ?